

SYNTHÈSE DES PLANS D'ÉTUDES 2010

CYCLE
D'ORIENTATION
GENÈVE



**La rédaction de ce texte
respecte le principe
de l'égalité des sexes
Toutefois, pour une lecture
plus aisée, nous avons
pris l'option d'une
reprise pronominale
unique pour le mot
"élève",
fréquemment utilisé.**



**SYNTHÈSE
DES
PLANS
D'ÉTUDES
2010**

**CYCLE
D'ORIENTATION
GENÈVE**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	7
INTRODUCTION	8
ALIMENTATION	11
ALLEMAND	12
ANGLAIS	14
ARTS VISUELS	16
BIOLOGIE	20
CINÉMA	22
DICTION - EXPRESSION - COMMUNICATION	23
ÉDUCATION CITOYENNE	24
ÉDUCATION AUX MÉDIAS	25
ÉDUCATION PHYSIQUE	26
FRANÇAIS	27
GÉOGRAPHIE	28
HISTOIRE	30
HISTOIRE DE L'ART	32
INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	33
LATIN	34
MATHÉMATIQUES	36
MUSIQUE	38
OBSERVATION SCIENTIFIQUE	39
PHYSIQUE	40
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	42
TEXTILES	43
THÉÂTRE	44
TRAVAUX MANUELS	45
GRILLE-HORAIRE	49



SYNTHÈSE DES PLANS D'ÉTUDES 2010

PRÉSENTATION

Quelles disciplines sont enseignées au cycle d'orientation, à quoi servent-elles et dans quelle démarche pédagogique s'inscrivent-elles ?

Ces questions, légitimes, de nombreux parents se les posent et elles méritent des réponses claires.

C'est pour contribuer à cette transparence que la présente brochure a été éditée.

Elle contient un résumé du projet éducatif du cycle d'orientation de l'enseignement secondaire genevois, ainsi que la description de chacune des disciplines qui y sont enseignées, description en quatre dimensions :

- le temps consacré chaque semaine à l'enseignement de cette discipline et si elle est obligatoire ou optionnelle ;
- les objectifs prioritaires de l'enseignement de cette discipline et comment elle s'inscrit dans la formation des élèves ;
- comment l'enseignement de cette discipline est organisé, les moyens et les méthodes utilisés ;
- les connaissances et compétences attendues des élèves dans cette discipline.

La mise en place du Plan d'études romand (PER) à la rentrée scolaire 2011 pour toute la scolarité obligatoire en Suisse romande fait que les plans d'études disciplinaires cantonaux devront être remaniés, parfois profondément.

Il convient toutefois de préciser que les élèves qui entreront au cycle d'orientation genevois en août 2010 suivront pendant les trois années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 les enseignements tels qu'ils sont décrits dans la présente brochure.

Le soussigné tient à remercier vivement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du cycle d'orientation qui ont contribué à l'élaboration et à l'édition de ce document essentiel notamment pour le renforcement des liens entre la famille et l'école.

Georges Schürch
directeur général du cycle d'orientation

INTRODUCTION

I CARACTÉRISTIQUES DU CYCLE D'ORIENTATION

Le cycle d'orientation, école de culture générale, s'inscrit dans un parcours cohérent de formation des élèves confiés à l'instruction publique¹.

Il «regroupe les degrés 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire»², c'est-à-dire qu'il s'adresse à tous les élèves dans la continuité de leur formation primaire ; il doit donc utiliser et valoriser le bagage de connaissances, d'expériences, de représentations que ces élèves possèdent déjà.

I NATURE DE L'ENSEIGNEMENT

Ces trois années, par ailleurs, relèvent de l'enseignement secondaire («secondaire I»). Les cours sont assurés par des maîtres et des maîtresses spécialistes de leurs disciplines dont certaines sont nouvelles pour les élèves entrant au cycle d'orientation (anglais, physique, latin par exemple). Leur enseignement vise, d'une part, à faire découvrir progressivement aux élèves des savoirs, questions, démarches, méthodes et aptitudes propres à chacune d'entre elles et, d'autre part, à mettre en évidence les liens qui les unissent afin de permettre à l'élève de s'approprier des savoirs cohérents, d'en intégrer de nouveaux et de donner du sens à ses apprentissages.

I ORIENTATION DES ÉLÈVES

Enfin, le cycle d'orientation fait en sorte que chaque élève, au terme de sa scolarité obligatoire, puisse, de manière positive et raisonnée, s'orienter en fonction de ses intérêts, de ses connaissances et de ses compétences.

I RÉNOVATION DES CONTENUS ET DES MÉTHODES

Pour mieux répondre à ces objectifs et rester au plus près de la Loi sur l'instruction publique³ tout en tenant compte des transformations de la société, des avancées des connaissances dans les disciplines d'enseignement et en sciences de l'éducation, le cycle d'orientation a entrepris une rénovation qui porte, notamment, sur les contenus et les méthodes.

C'est ainsi qu'il a d'abord repensé l'ensemble de ses objectifs d'apprentissage, puis réécrit le plan d'études de chacune des disciplines. Ces plans d'études constituent la référence fondamentale de l'enseignement. Ils ont été élaborés avec le souci que l'élève acquière un ensemble cohérent de connaissance et de compétences et qu'il développe ses capacités à apprendre en entretenant une relation positive au savoir.

I COORDINATION ENTRE LES DISCIPLINES

L'organisation de l'enseignement tend à renforcer la coordination entre les disciplines en reconnaissant à la fois leur spécificité et leur complémentarité.

Ce principe doit permettre aux élèves :

- de faire des liens entre les connaissances et les compétences développées dans les différentes disciplines ;
- d'assurer un équilibre de leur formation en leur offrant la possibilité de faire des choix dans leur parcours scolaire (c'est la raison pour laquelle des cours en option sont intégrés dans la grille-horaire de tous les élèves).

■ MÊMES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Convaincu que chaque élève doit être confronté à des apprentissages complexes, même si c'est à des degrés de difficulté différents, le cycle d'orientation a fait le choix de fixer les mêmes objectifs d'apprentissage pour tous les élèves. Cette démarche ne signifie pas que l'on attend des niveaux de performance et de maîtrise semblables à la sortie du cycle d'orientation, mais que l'on aura tenté de développer au maximum les potentialités de chaque élève.

Pour rendre possible cette ambition, le cycle d'orientation encourage la différenciation pédagogique qui consiste à diversifier les manières d'enseigner en prenant en compte les aptitudes et les rythmes d'apprentissage différents selon les élèves.

■ MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Ils doivent principalement aider l'élève à construire ses savoirs, mais aussi le maître ou la maîtresse à organiser son enseignement. Ils sont choisis - ou élaborés - et utilisés en cohérence avec les différents plans d'études qui constituent la référence officielle.

■ ÉVALUATION

Le cycle d'orientation pratique une évaluation *formative* et une évaluation *certificative*⁴.

La première accompagne le processus d'apprentissage. Elle aide l'élève à apprendre et le maître ou la maîtresse à enseigner. Elle permet notamment d'apprécier la distance qui reste à parcourir pour atteindre le degré de compétence visé.

La seconde, qui est liée aux décisions d'orientation, suppose que l'élève sache sur quoi et comment il va être évalué.

Par ailleurs, l'évaluation doit rendre lisible – pour les parents, pour les élèves, pour les autres écoles et les milieux extérieurs – un état des connaissances et des compétences de l'élève aux différentes étapes de son parcours de formation.

1 Loi sur l'instruction publique (LIP), art. 7B Développement de la collaboration entre écoles

«Le département encourage, à tous les niveaux, dans le respect des exigences de chaque enseignement et des titres délivrés, la collaboration entre écoles du canton. [...] ³Cette collaboration a pour but : a) de renforcer la cohérence du cursus des élèves à travers l'enseignement primaire, le cycle d'orientation, l'enseignement postobligatoire secondaire et tertiaire ; [...]»

2 Règlement du cycle d'orientation, art. 1, al. 1

3 Loi sur l'instruction publique, art. 4 Objectifs de l'école publique

«L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun :

- a) de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former ;
- b) d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques ;
- c) de veiller à respecter, dans la mesure des conditions requises, les choix de formation des élèves ;
- d) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ;
- e) de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable ;
- f) de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école.»

4 Loi sur l'instruction publique, art. 44 Objectifs

Les savoirs et compétences scolaires font l'objet d'une validation utile à l'orientation permettant à chaque élève l'accès à un enseignement du secondaire II.

CADRE GÉNÉRAL

Le cours d'alimentation se structure selon deux perspectives étroitement liées : l'**éducation nutritionnelle** et la **pratique culinaire**.

L'éducation nutritionnelle vise à sensibiliser les élèves au rapport direct existant entre l'alimentation et la santé.

La pratique culinaire met en œuvre les différents aspects permettant la confection d'un mets ou d'un repas : choix des

aliments, planification du travail, techniques culinaires, utilisation des ustensiles.

Ces deux perspectives se complètent par une sensibilisation aux différentes cultures, à la convivialité, au rôle de consommateur ou de consommatrice avertie, à l'hygiène et au respect de l'environnement.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Le cours est organisé en différentes unités d'apprentissage. Chaque unité traite un thème selon les deux perspectives mentionnées : éducation nutritionnelle et pratique culinaire.

Chaque unité se subdivise en différentes étapes, en relation avec le thème abordé et en fonction du temps disponible :

étude de l'aspect nutritionnel, théorie culinaire, réalisation d'un mets, dégustation, rangement.

Les moyens didactiques utilisés sont le manuel *Menus plaisir* et le *Cours de nutrition* (édition provisoire) édités par l'État de Genève.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

En termes d'apprentissages, le cours d'alimentation doit permettre à l'élève de :

- connaître les principes d'une alimentation équilibrée nécessaire à une bonne santé ;
- connaître les différentes sortes d'aliments et de boissons ;
- développer ses sens, principalement le goût et l'odorat ;
- acquérir les techniques de préparation et de modes de cuisson ;
- planifier et organiser les différentes étapes nécessaires à la confection de préparations culinaires ;
- choisir, préparer, présenter, offrir et déguster quelques mets simples et délicieux ;
- apprendre et prendre plaisir à partager et à découvrir des produits et des mets d'horizons différents ;
- apprendre à faire preuve de discernement dans les pratiques de consommation.

Le programme prévoit de traiter les thèmes suivants :

- en **nutrition** : pourquoi manger ?, la composition du corps humain, les groupes d'aliments, les besoins du corps, les besoins énergétiques, l'équilibre alimentaire, la composition des menus, le petit déjeuner et les collations, les nutriments, l'eau et les boissons, la connaissance des aliments et leur utilisation, les moyens de conservation. D'autres thèmes peuvent être abordés selon le choix de l'enseignant-e.
- en **pratique culinaire** : différentes techniques de préparations et modes de cuisson, préparation de boissons, crèmes, pâtes (feuilletée, brisée, levée), biscuits, sauces, confiserie, cuisine d'ailleurs...



CADRE GÉNÉRAL

L'apprentissage de l'allemand, c'est essentiellement poser les bases de cette langue en tant qu'outil de communication permettant l'ouverture à la Suisse plurilingue et offrant sur le plan européen un moyen d'accès à des cultures germanophones.

L'objectif principal est le développement de quatre compétences : la compréhension orale (écouter), la

compréhension écrite (lire), l'expression orale (parler), l'expression écrite (écrire).

Cet objectif nécessite l'acquisition de connaissances grammaticales et lexicales au service de ces quatre compétences.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Pour développer ses compétences, l'élève doit mettre en œuvre différentes «stratégies d'apprentissages» lui permettant d'être actif et de devenir de plus en plus autonome.

Il est ainsi amené à élaborer ses propres méthodes de travail pour améliorer ses compétences orales et écrites. Par ailleurs, il apprend à observer la structure et le

fonctionnement de la langue et à élaborer progressivement les règles de grammaire.

L'enseignement / apprentissage s'effectue avec la méthode **geni@!**, éditions Langenscheidt (introduite en 7^e année dans tous les établissements depuis la rentrée 2007 et généralisée pour les trois degrés depuis 2009).

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Langue et civilisation : *Landeskunde*

La méthode propose des activités motivantes qui véhiculent des informations sur la société et le mode de vie dans les pays germanophones qui correspondent aux intérêts des élèves. À travers les thèmes abordés, les élèves ont l'occasion de faire

des comparaisons avec leurs propres modes de vie et leurs préoccupations. Ils peuvent ainsi observer les différences et les ressemblances.

Stratégies d'apprentissage

L'élève est conduit à construire progressivement ses compétences et ses connaissances par différents moyens :

- a) stratégies concernant la compréhension globale, sélective et détaillée dans les domaines de la lecture et de l'écoute ;
- b) techniques pour produire un dialogue ou un texte ;

c) stratégies qui permettent de développer la production orale et écrite ;

d) conseils d'apprentissage du vocabulaire ;

e) apprentissage d'une plus grande autonomie de l'apprenant en prenant l'initiative de s'exprimer avec ses propres moyens langagiers.

Compétences lexicales

Pour comprendre et s'exprimer dans une langue, il convient de disposer d'un bon bagage ; l'élève apprend à utiliser différents outils de références : fiches, glossaire (présentation des mots nouveaux par ordre d'apparition dans la méthode), lexique

(présentation alphabétique allemand-français et français-allemand).

Des exercices variés d'appropriation et de révision lui permettent de mémoriser efficacement le vocabulaire.

Compétences grammaticales

L'apprentissage de la grammaire s'organise selon une certaine hiérarchie dans le processus d'acquisition: du plus facile au plus difficile, des structures les plus fréquentes aux plus rares. La progression est organisée en tenant compte des résultats de la recherche DiGS.

L'élève doit viser différents acquis fondamentaux, clairement définis. D'autres notions sont abordées et demeurent en voie d'acquisition.

Elles figureront au programme des écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire.

SUITE ▷

Compétences phonologiques

L'élève est amené à acquérir, d'une part, des capacités de discrimination auditive pour développer la compréhension orale, et, d'autre part, une bonne prononciation pour

l'expression orale.

Dans ce domaine, le travail au laboratoire de langues est précieux.

Compétences communicatives

Compréhension : lire et écouter

La fonction principale d'un message est la transmission d'informations.

L'élève doit donc acquérir progressivement une stratégie adaptée à la tâche proposée : compréhension globale (rechercher un thème), compréhension sélective (rechercher des informations), compréhension détaillée (compréhension exhaustive).

Ces différents aspects se réfèrent à une marche à suivre dont certains éléments sont spécifiques aux textes (forme du texte, illustrations, contexte, structure...) ou aux messages oraux (accent, tournures, bruits de fond...).

Expression : parler et écrire

L'expression orale est une compétence complexe. Elle nécessite d'agir ou de réagir en temps réel. Elle met en œuvre plusieurs capacités, linguistiques, discursives, sociales.

L'élève est donc amené à développer des stratégies visant à «faire passer le message», avec les hésitations et les erreurs inévitables.

S'agissant de l'expression écrite, l'élève pratique d'abord l'écriture comme moyen d'entraîner, de consolider une structure grammaticale ou du vocabulaire, puis il la pratique dans le but de relater son vécu, de communiquer des idées, d'exprimer des sentiments, d'argumenter.

Dans cette optique, le vocabulaire joue un rôle important.

Programme et évaluation 7^e, 8^e, 9^e

La partie programmatique du plan d'études se définit par unité des manuels *geni@l* (7^e, 8^e et 9^e) :

- les intentions de communication ;
- les thèmes lexicaux ;
- les méthodes de travail et stratégies ;
- la grammaire.

Dans cette partie, les moments où les notions doivent être introduites, travaillées et évaluées sont clairement indiqués.



CADRE GÉNÉRAL

L'apprentissage de l'anglais au cycle d'orientation consiste essentiellement à acquérir un niveau de base dans cette langue en tant qu'outil de communication. Il permet à l'élève de s'ouvrir à la culture anglo-saxonne.

L'objectif principal est le développement des quatre

compétences communicatives : la compréhension orale (écouter), la compréhension écrite (lire), l'expression orale (parler), l'expression écrite (écrire).

Pour atteindre cet objectif, l'acquisition de connaissances grammaticales et lexicales s'avère indispensable.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'élève acquiert des connaissances et développe des compétences à travers des activités ayant un sens pour lui.

Cette acquisition est facilitée par le développement de stratégies d'apprentissages et par une réflexion sur la langue qui a pour but une élaboration progressive des règles de grammaire.

L'enseignement / apprentissage s'effectue principalement avec la méthode **New Live** (éditions Didier). Le corps enseignant dispose en outre de nombreux supports didactiques complémentaires pouvant être mis en œuvre dans les trois lieux d'enseignement disponibles : la salle de cours, le laboratoire de langue, l'atelier informatique.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Compétences communicatives

Compréhension : lire et écouter

L'élève apprend à comprendre des informations d'un texte ou d'un message oral et à lui donner du sens. La compréhension peut être globale, partielle ou détaillée.

Pour développer la compréhension orale, l'élève acquiert progressivement des capacités de discrimination auditive de sons, de mots, puis de phrases. Les messages peuvent être de complexité variable et provenir de différentes sources (adaptées ou authentiques).

En compréhension écrite, l'élève apprend à s'appuyer sur ce qu'il connaît déjà pour comprendre le texte. Les supports écrits peuvent être élémentaires ou complexes, adaptés ou authentiques.

Expression : parler et écrire

L'élève apprend à transmettre une information orale ou écrite.

À l'oral, cela peut aller d'une réponse élémentaire à, dans certains cas, un échange authentique avec une personne anglophone en passant par l'enregistrement d'un commentaire ou d'un récit ou encore la présentation en classe d'un projet personnel.

À l'écrit, cela peut aller d'une simple rédaction à une lettre destinée à un-e correspondant-e, ou à un article pour un journal de classe ou pour une page WEB.

Dans toutes les activités de communication, le travail au laboratoire de langues et à l'atelier informatique est précieux.

Compétences lexicales

Pour favoriser la mémorisation, la révision et l'enrichissement du vocabulaire, l'élève apprend à utiliser différents outils et à mettre en œuvre des techniques variées. Il dispose pour cela d'une brochure de vocabulaire et de stratégies d'apprentissages, d'un glossaire et de fiches d'exercices.

SUITE >

Compétences grammaticales

L'élève acquiert ses connaissances grammaticales en observant la langue, en l'utilisant et en découvrant progressivement son fonctionnement. Par ailleurs, il dispose d'une brochure récapitulative des notions apprises.

Stratégies d'apprentissages

L'élève développe des méthodes de travail qui tendent à le rendre plus autonome dans son apprentissage, tant pour l'acquisition de compétences communicatives que pour l'apprentissage du vocabulaire.

Culture et civilisation

La méthode propose des activités qui traitent de thèmes liés au monde anglo-saxon.

Projets

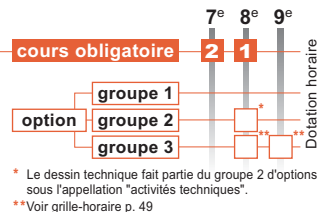
L'élève est encouragé à réaliser des projets personnels, ce qui est une excellente façon de mettre en œuvre toutes les compétences acquises au cours de l'année.

Évaluation certificative

Deux évaluations communes sont prévues : une en fin de 8^e et une en fin de 9^e.

Ces évaluations récapitulatives testent, outre la grammaire et le vocabulaire, trois des compétences communicatives, à savoir la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.





CADRE GÉNÉRAL

Le cours d'arts visuels développe des modes de représentation et d'expression qui permettent à l'élève de communiquer ce qu'il voit, ce qu'il pense et ce qu'il ressent par la production d'images ou d'objets.

Les arts visuels regroupent trois pratiques spécifiques qui se complètent : le **dessin artistique**, les **activités artistiques** et le **dessin technique**.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ARTS VISUELS **DESSIN ARTISTIQUE** —————> page **17**

Le dessin artistique permet d'exprimer, à l'aide de moyens graphiques, généralement sur un support à deux dimensions, toutes choses réelles ou imaginaires, concrètes ou abstraites.

ARTS VISUELS **ACTIVITÉS ARTISTIQUES** —————> page **18**

Les activités artistiques favorisent l'émergence et le développement de la créativité soit dans des réalisations tridimensionnelles, soit par la création d'images analogiques (photographiques, numériques) ou par la réappropriation ludique et poétique d'images existantes.

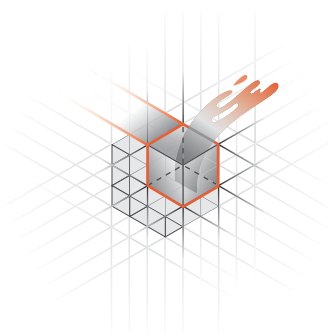
Ce type d'activité est centré sur l'élaboration d'une démarche personnelle et de ses moyens appropriés ; il contribue à développer l'expression artistique par :

- l'encouragement à la prise de risque qu'elle sous-tend ;
- l'exercice d'un regard critique et ludique face aux images ;
- le développement du rapport à l'espace ;
- la maîtrise du geste.

ARTS VISUELS **DESSIN TECHNIQUE** —————> page **19**

Le dessin technique développe la vision dans l'espace. Il permet de visualiser, comprendre, concevoir, représenter des volumes et les situer dans l'espace.

Il est un outil de communication soumis à des règles précises et codifiées.



CADRE GÉNÉRAL

Le dessin artistique est une forme d'expression qui permet à l'élève d'acquérir un langage visuel et des connaissances techniques spécifiques afin d'exprimer ses idées et de réaliser ses projets librement.

Les objectifs d'apprentissage consistent à amener l'élève à :

- produire des réalisations artistiques ;
- élaborer une pensée visuelle propre ;
- acquérir des connaissances techniques ;
- développer son sens de l'observation du monde qui l'entoure ;
- acquérir des connaissances artistiques.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

La pratique du dessin artistique s'organise dans l'interaction de quatre domaines - la créativité, l'expression, la technique, l'esthétique - qui participent à toute réalisation plastique.

Ces quatre domaines sont abordés et développés continuellement durant les trois degrés d'études selon une progression en spirale.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

- **L'EXPÉRIENCE CRÉATIVE** permet de développer les capacités d'invention, de rêve, d'originalité.
- **L'EXPÉRIENCE GESTUELLE** (expression) permet d'encourager, d'expérimenter et de développer l'exécution d'un projet afin de mener l'élève du stade de la maîtrise à celui de l'autonomie.

Dans ce but, il va apprendre à utiliser le pinceau, le crayon, la plume, le pastel, le fusain ; à couper, coller, effacer, déchirer, retoucher, brosser...

- **L'EXPÉRIENCE TECHNIQUE** va lui donner accès à différentes techniques en vue d'une autonomie croissante de l'expression :
 - le noir et blanc : crayon, fusain, encre de chine, peinture, techniques mixtes : photographie, valeurs de gris, traits, surfaces, contrastes, matières, dégradés ;
 - la couleur : gouache, aquarelle, pastel, crayon, feutre, néocolors, techniques mixtes : valeurs, nuances, contrastes, surfaces, traits, densité, luminosité, dégradés ;
 - le multimédia : photographie, vidéo, images numériques : tourner, monter, copier, coller, manipuler...
- **L'EXPÉRIENCE ESTHÉTIQUE** sensibilise au passage de la conception de l'idée à sa réalisation, aux différents répertoires du langage plastique. Elle favorise ensuite la capacité à faire des choix, à trouver des solutions, à parler de son travail.

À ces quatre domaines sont liés cinq champs d'apprentissage qui décrivent les connaissances à acquérir :

- **théories de la couleur** : couleurs primaires, secondaires, complémentaires, contrastes chaud-froid, clair-obscur, de quantité, de qualité, mélanges additifs / soustractifs - impression rétinienne - influence des couleurs dans notre vie quotidienne... ;
- **observation** : apprendre à voir, croquis d'après nature, croquis d'après document, dessin d'objet, cadrage, composition, portrait-figure, image de soi, image de l'autre, compréhension et représentation de la figure humaine, appréhension du mouvement... ;
- **langage visuel** : codes, composition, cadrages, communication par l'image, narration, photographie, vidéo, nouvelles technologies de l'image, rapport texte-image, bandes dessinées... ;
- **perception spatiale** : notion de point de vue, les plans, introduction à la perspective, apprendre à se situer dans l'espace, paysage-environnement, description d'un lieu, rendu d'une ambiance, cadrage, composition... ;
- **réfèrent artistique** : liens avec le travail de l'élève, visites d'expositions, tendances actuelles, liens avec l'histoire de l'art...



CADRE GÉNÉRAL

Les activités artistiques proposent une démarche d'expérimentation dans une activité de création. Complément du cours obligatoire de dessin artistique, elles offrent la possibilité d'explorer l'expérimentation artistique dans des activités permettant des réalisations en volumes ou utilisant de nouvelles technologies.

Cette discipline vise principalement les objectifs suivants :

- exprimer et communiquer une idée par des réalisations tridimensionnelles ou par la création et la réappropriation

d'images analogiques ;

- faire évoluer une idée en interaction avec sa réalisation ;
- faire des expériences sensorielles, esthétiques et intellectuelles ;
- exercer un regard ludique, poétique et critique face aux images qui nous entourent ;
- favoriser l'émergence d'un projet créatif personnel passant par des choix et des prises de risques.

Il s'agit donc de développer chez l'élève des savoir-être plutôt que des savoir-faire.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

La dimension créative est au cœur de l'activité de réalisation.

Elle peut faire appel à différentes méthodes comme :

- le brainstorming : rechercher des idées en groupe ;
- le concassage : par rapport à une idée, changer de point de vue, considérer les choses par un autre biais ;
- la matrice de découverte : croiser l'objet de la recherche avec les caractéristiques d'un autre élément ;
- la pensée latérale : scruter ce qu'il y a autour du sujet d'étude ;
- les méthodes par analogie : mettre un être ou un objet à la place d'un autre ;

- les mots inducteurs : explorer les champs ouverts par un mot ;

- les jeux de mots : faire des associations d'idées ;

- les travaux de groupe : s'encourager, s'entraider, s'enrichir.

Le but de ces méthodes est de permettre de franchir les obstacles de la banalité, de surmonter les blocages, de repousser l'autocensure.

Elles sont liées à des attitudes qu'il convient de mettre en œuvre : le respect, la confiance, l'écoute, la détente, l'autonomie...

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

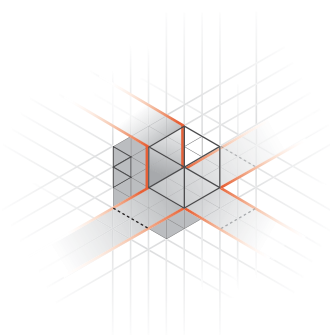
Le processus de création s'articule autour d'une démarche orientée vers une réalisation nécessitant l'usage adéquat de différents matériaux, techniques et modes d'expression.

Les moyens sont :

- des matériaux (papier, papier de couleur, carton, terre, plâtre, bois, fil de fer, colle, etc.) ;

- des outils (outils de bricolage, appareil de photo, caméra vidéo, scanner, photocopieuse, ordinateur, etc.) ;

- des documents provenant de l'histoire de l'art ou de la communication visuelle.



CADRE GÉNÉRAL

Le dessin technique permet d'accéder à un langage conventionnel universel lié à la lecture d'images et à la représentation d'objets.

L'objectif visé consiste à faire acquérir à l'élève les notions

de base de cette discipline : être capable de concevoir et de «manipuler» mentalement un volume, de le représenter graphiquement et, éventuellement, de le construire.

En résumé, il s'agit de développer la vision dans l'espace.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement du dessin technique est essentiellement pratique. Il vise à développer la vision spatiale.

Les différentes activités doivent permettre à l'élève de :

- se familiariser à une certaine expression graphique, aux règles qui la régissent et à sa maîtrise effective : initiation au tracé, développements, projections, perspectives parallèles, etc. ;
- connaître les instruments de dessin (planche, équerre, té), s'initier à leur emploi et à leur manipulation correcte et rationnelle ;

- être capable de réaliser des croquis explicatifs clairs à main levée ;
- développer ses aptitudes à la vision dans l'espace, à la représentation des volumes et à la lecture de leurs représentations ;
- développer l'esprit de recherche par un enseignement individualisé ;
- établir des liens avec d'autres domaines scolaires : dessin artistique, histoire de l'art, mathématiques, géométrie, travaux manuels, textiles, géographie...

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Le champ d'étude couvre obligatoirement les domaines des développements, des projections et des perspectives. Le choix et l'approfondissement des notions ainsi que l'articulation se font sous l'égide du maître en fonction du niveau des élèves et des regroupements constitués.

L'initiation au **dessin aux instruments** développe la motricité fine et exerce la précision.

Le **croquis à main levée** offre à l'élève un outil de communication lui permettant de matérialiser ses idées avec clarté et rapidité.

Il lui permet aussi de planifier son travail en visualisant l'objet terminé.

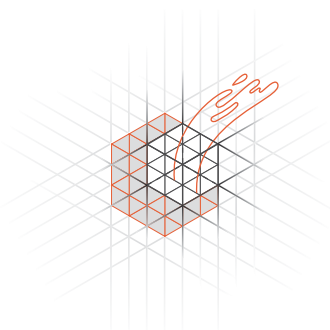
Les trois domaines suivants sont essentiels et obligatoires :

- Les **développements**, c'est-à-dire l'extension de la surface totale d'un solide sur un seul plan.
Cette activité doit permettre de comprendre le volume, de pouvoir passer d'un objet à trois dimensions (volume) à son développement sur deux dimensions (surface plane) et vice-versa.

- Les **projections orthogonales**, c'est-à-dire la projection en deux dimensions d'un volume selon deux ou trois points de vue (vue de face ou de derrière, vue de gauche ou de droite, vue de dessus ou de dessous).

Cette activité doit permettre principalement d'identifier et de comprendre un volume représenté par ses projections, d'identifier et de comprendre l'espace à l'intérieur duquel un volume est projeté, de définir un objet par ses projections et de savoir repérer les trois dimensions : largeur, hauteur, profondeur.

- Les **perspectives parallèles**, c'est-à-dire les dessins rendant l'illusion du volume en respectant certaines règles.
Cette activité doit permettre de lire et de comprendre un volume représenté en perspective, de le situer et de le faire évoluer dans l'espace ou de le dessiner en perspective d'après les vues.



CADRE GÉNÉRAL

En biologie, l'élève acquiert des connaissances sur une grande variété d'organismes vivants et sur son propre fonctionnement en développant simultanément des démarches particulières aux sciences : travaux pratiques en laboratoire, observation sur le terrain, recherche d'informations.

Les objectifs visés par l'enseignement de la biologie consistent à :

- favoriser une compréhension que l'être humain est un être vivant parmi d'autres, que son destin est lié aux autres êtres vivants et aux milieux dans lesquels ils vivent et se

reproduisent. Cela passe par une sensibilisation à la richesse, à la diversité et aussi à la fragilité du vivant ;

- permettre une prise de conscience que, dans un monde où les technologies sont fortement présentes, les sciences et leurs experts répondent à certaines questions, mais pas à toutes ;
- développer un esprit critique et une plus grande autonomie pour faciliter les prises de responsabilité face à des questions de santé ou d'environnement qui concernent les individus et les collectivités.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

- L'enseignement / apprentissage s'effectue par *unités d'apprentissage*.

Une unité débute par un problème à résoudre. À une phase de questions succèdent des moments de recherche qui mettent en œuvre des démarches d'observations, de descriptions, de classement, d'expérimentation et de modélisation. Les élèves sont amenés à communiquer entre eux pour confronter les résultats de leur recherche, à établir avec l'enseignant-e des généralisations, à stabiliser les connaissances et les savoir-faire utilisés.

- Certains concepts, qui sont des outils essentiels pour penser la complexité du vivant, ne peuvent être définis simplement et être enseignés en tant que tels. Les élèves seront donc sensibilisés à plusieurs reprises à ces concepts structurants tels qu'énergie, équilibre, matière, identité, mémoire, évolution.

- Une attention particulière est portée à l'échelle des phénomènes étudiés : en commençant par le macroscopique (milieux et individus), puis en glissant progressivement vers des niveaux d'organisation inférieurs (organes, cellules...), on limitera la complexité des sujets traités.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

La 7^e année est consacrée à l'étude du milieu naturel. Les démarches développées sont l'observation, le classement, la comparaison et la description des objets et des phénomènes ainsi que les premières tentatives d'explication scientifique.

L'année est rythmée par quatre grands thèmes :

- Vivant ou non vivant.* On y apporte une première définition de ce qu'est la vie, son unité, sa diversité et une approche de la fonction de nutrition.
- Les cycles vitaux.* On y aborde les concepts tels que vie active, vie ralentie, mort, ainsi que les divers types de cycles (végétatif, de reproduction...).
- Un être vivant vit là où il est adapté.* On y aborde l'adaptation et les notions de niche et de milieu.
- On n'est pas vivant tout seul.* Ce thème permet de mettre en évidence des relations entre les êtres vivants, avec les concepts de régime et de réseau alimentaire.

SUITE ▷

La 8^e année est consacrée à l'étude de l'être humain. Les démarches de test (expérimental ou statistique), de modélisation simple par mise en relation et d'explication scientifique prennent une grande place.

Durant l'année, quatre thèmes sont étudiés :

a) *L'être humain est un être vivant organisé.* Ce thème permet l'étude de la structure typique des vivants (cellule, organe, appareil, organisme) et les concepts de fonction et de spécialisation qui y sont attachés.

Les notions de besoins relatifs à la nutrition (au sens large) et à la croissance sont également étudiées.

b) *L'être humain est vivant tant que son organisme s'adapte aux changements.* On y aborde les notions essentielles d'équilibre et de régulation.

c) *L'être humain se reproduit.* On y étudie la reproduction sexuée et les notions qui y sont liées (fécondation, gamètes...).

d) *Rester en bonne santé pour vivre mieux.* Les notions déjà étudiées sont consolidées.

La 9^e année est consacrée à des problèmes touchant la collectivité : santé publique, génétique, environnement. La biologie y tient un discours parmi d'autres discours d'experts : économie, droit, technologie...

Aux démarches développées en 7^e et 8^e s'ajoute la capacité d'argumenter. Il est fait appel, autant que possible, à l'actualité et aux médias.

Trois thèmes sont à traiter :

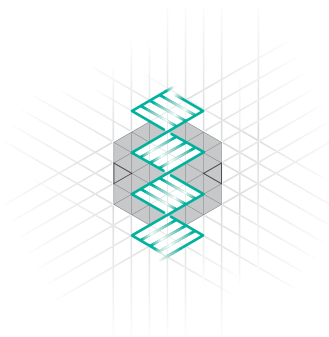
a) *La continuité de la vie.* Y figurent les notions de gène et de code génétique, de mutation et d'OGM, d'inné et d'acquis.

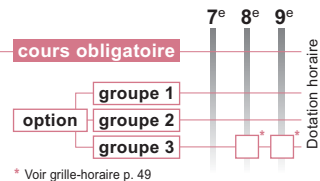
b) *Santé collective et santé individuelle.* Ce thème permet de parler des notions touchant à l'immunité, la contagion, la prévention...

c) *Écologie et aménagement du territoire.* On y traite de facteur limitant, d'équilibre de populations, d'évolution d'un milieu...

Évaluation

L'évaluation en biologie porte sur des productions de l'élève (dessin d'observation, proposition d'expérience, affiche, rapport, exposé) et des épreuves sommatives. Une évaluation commune est prévue en fin de 8^e. Elle est composée pour moitié de questions de connaissances et pour l'autre de problèmes nouveaux testant les démarches exercées durant l'année.





CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement du cinéma a pour objectif de développer la capacité à analyser et interpréter un film.

Il permet ainsi à l'élève de :

- identifier les éléments constitutifs d'une production cinématographique ;
- discuter en classe des films visionnés en sachant donner des arguments et en écoutant ceux des autres élèves.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement / apprentissage s'organise à partir d'un film que l'élève apprend à décomposer pour en faire l'analyse. Les éléments filmiques sont alors étudiés à travers différentes séquences d'enseignement.

Le cours s'appuie sur les pratiques cinématographiques des élèves et se développe selon les perspectives de la théorie et de l'histoire. Il offre des activités qui permettent à l'élève de visionner des films classiques et contemporains, des documentaires, des films d'animation.

Dans ce cadre, l'élève reçoit des informations sur l'époque d'un film, sur son réalisateur ou sa réalisatrice, sur la manière dont le film a été réalisé.

Par ailleurs, le cours peut proposer des expérimentations pratiques ainsi que la production d'images et de films par les élèves.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Pour atteindre les objectifs énoncés, l'enseignement prend en considération les théories et l'histoire du cinéma.

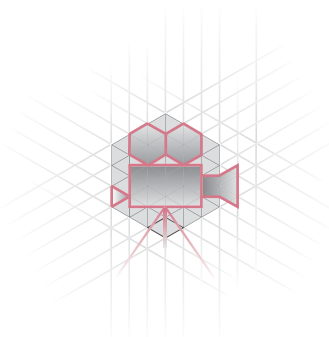
L'**angle théorique** permet à l'élève d'identifier :

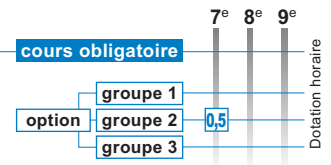
- les éléments constitutifs de l'image : genres, axes, cadres, mouvements de caméra ;
- les éléments constitutifs du son et leur statut : bruitages, musique, paroles ;
- les interactions des images (découpage, montage), les interactions des sons (mixage), les interactions des images et des sons (montage).

L'**angle historique** permet à l'élève d'identifier :

- les techniques et les inventions qui ont permis la naissance du cinéma ;
- les évolutions et les transformations induites par son invention et sa pratique dans les domaines culturel, artistique, médiatique, historique ;
- les évolutions et transformations que d'autres inventions et pratiques ont produites sur le cinéma : la télévision, la vidéo.

L'approche de ces différents aspects doit amener l'élève à comprendre que la réalisation d'un film dépend de différents choix concernant ses éléments constitutifs et que l'interaction entre ceux-ci participe à la construction de son sens.





CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement de cette discipline initie à l'apprentissage des techniques d'expression orale. Si la diction est la manière de dire et si l'expression orale est la manifestation de la pensée, alors la communication est la mise en pratique de ces deux activités afin d'entrer en relation avec les autres, d'exprimer sa propre pensée et de comprendre celle d'autrui.

L'objectif principal est donc d'amener l'élève à prendre la parole en public, que ce soit dans le cadre de ses activités scolaires ou dans les diverses et nombreuses situations dans lesquelles il se trouvera durant sa vie.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Le cours met en scène diverses situations mettant l'élève aux prises avec une idée, un texte, un personnage. Il est alors amené à utiliser sa réflexion, son imagination, son énergie, ses capacités créatives, son originalité.

L'intention prédominante, hors de toute idée de compétition, est de permettre à l'élève de donner le meilleur de soi-même.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

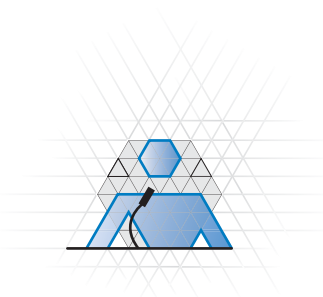
Le cours vise à la maîtrise progressive de différentes techniques nécessaires à l'acquisition des capacités requises par la diction, l'expression et la communication.

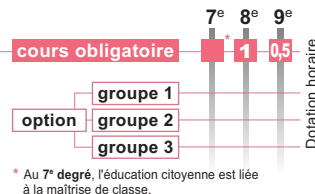
Ainsi, l'élève va apprendre :

- la concentration / décontraction / relaxation ;
- la pose de la voix : articulation, diction, respiration ;
- l'expression : regard, écoute, interprétation ;
- la gestuelle : aisance corporelle et utilisation de l'espace.

L'élève va également apprendre à :

- raconter, débattre, argumenter, improviser ;
- vaincre sa peur d'être jugé par les autres ;
- prendre conscience de son pouvoir de communication ;
- développer ses capacités d'orateur ou d'oratrice devant un public.





CADRE GÉNÉRAL

L'éducation citoyenne est au cœur du projet éducatif, conformément aux objectifs généraux de l'enseignement public genevois définis dans l'article 4 de la Loi sur l'Instruction publique.

Comme l'histoire, l'éducation citoyenne concerne tout ce qui est en rapport avec l'exercice des citoyennetés, au sens le plus large du terme.

Elle comprend non seulement la pratique des droits politiques traditionnels, mais aussi l'ensemble des pratiques

associatives ou culturelles, et une connaissance du fonctionnement de la démocratie.

Elle porte sur la réalité locale ou nationale, mais elle peut également concerner des problèmes planétaires touchant d'autres pays ou d'autres continents. Elle doit donc être conçue à toutes les échelles humaines.

Enfin, elle peut se prolonger autour de questions éthiques, de la notion de responsabilité ou par la conduite de projets et de débats démocratiques avec les élèves.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement s'organise en fonction de l'actualité et des intérêts des élèves. Il doit partir des questions vives qu'ils se posent sur le monde et sur leur environnement. L'éducation citoyenne est aussi conçue comme un prolongement de l'enseignement de l'histoire ou de la géographie.

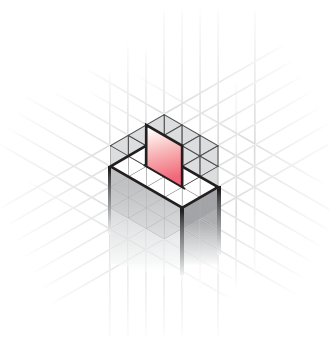
Pour cet enseignement / apprentissage, l'élève dispose de la brochure **Pratiques citoyennes**, éditée par le cycle d'orientation, dans laquelle il peut trouver des informations, des références et des activités proposées.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Il n'y a pas de programme spécifique pour l'éducation citoyenne. Elle s'organise autour des fils conducteurs suivants :

- la complexité de la société, de ses échelles et de tous les éléments qui la composent ;
- le caractère universel des droits humains ;
- la diversité des dimensions de la citoyenneté et des droits humains (dimensions juridico-formelle, politique, sociale, écologique, etc.) ;
- la nécessaire pluralité des opinions, des réalités humaines et des solutions qui peuvent être apportées à tel ou tel problème ;
- l'existence de contradictions et de conflits d'intérêts dans toute société humaine et une réflexion sur la manière de les résoudre en renonçant à toute forme de violence dans le cadre du libre exercice de la démocratie.

Certes l'éducation citoyenne présente des institutions mais de préférence à partir d'un problème de société. Elle veille surtout à inciter les élèves à effectuer des démarches à l'extérieur de l'école pour favoriser leur compréhension critique de la société et leur réflexion sur la manière dont ils pourraient se situer et agir en son sein.



CADRE GÉNÉRAL

Le cours d'éducation aux médias a pour objectif d'apporter aux élèves le recul critique et les compétences rendant possible une attitude consciente et libre face aux messages qu'ils reçoivent.

Le cours leur offre les outils d'analyse, de tri, de comparaison, de jugement qui doivent permettre de

maîtriser le flot des informations, de résister aux manipulations et de construire un savoir approprié. En outre, les pratiques de classe développent une communication véritable privilégiant une attitude de respect et de tolérance, en particulier face à des opinions parfois différentes sur les documents analysés.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

La démarche prônée consiste à «déconstruire» les messages traités pour en analyser les différents aspects : rapports son-texte-image ; intentions commerciales, politiques, valeurs, modèles et représentations véhiculées...

Les élèves sont également mis en situation de production de messages : création de journaux de classes, d'émissions de radio, de messages publicitaires, etc. Ils peuvent ainsi s'approprier les notions acquises et les mettre en œuvre dans d'autres disciplines et hors de l'école.

Les activités proposées favorisent une alternance bien dosée

entre le travail individuel et le travail de groupe. Ainsi, autant la réflexion que la collaboration sont mises en valeur.

Le cours s'appuie principalement sur l'expérience des élèves. Il fait également appel aux différentes sciences et techniques intervenant dans l'analyse des messages : psychologie, sociologie, économie, marketing...

Sur la base de ces éléments, l'enseignement / apprentissage est organisé en séquences autour d'un thème, d'un savoir ou d'une compétence à acquérir.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Les objectifs visés représentent principalement des compétences permettant l'analyse critique des messages. Dans ce même but, diverses notions relatives aux médias devront être acquises.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- exercer sa perception, c'est-à-dire savoir observer, aiguïser ses sens et combiner les différents messages perçus ;
- identifier les différents médias, comparer leurs spécificités ; c'est-à-dire savoir identifier la portée et les limites des médias, et la valeur de leurs messages ;
- comprendre les messages véhiculés : c'est-à-dire savoir construire et déconstruire des messages en distinguant leurs composantes et leurs intentions ;
- distinguer le réel et ses représentations, c'est-à-dire savoir identifier les divers niveaux de représentations de la réalité, ainsi que ses déformations et manipulations, en particulier par l'image ;
- verbaliser ses sentiments à propos de l'impact des médias, c'est-à-dire savoir reconnaître l'influence des médias sur son vécu et son comportement et exprimer ce qu'on ressent ;
- maîtriser suffisamment les différents codes du langage sonore, visuel, audiovisuel et informatique pour communiquer, c'est-à-dire permettre la production, personnelle ou en groupe, en sachant utiliser différents langages ;
- être sensibilisé aux enjeux économiques des médias, notamment dans les messages publicitaires, c'est-à-dire prendre conscience de la dimension économique dans les médias et des dangers qui peuvent en découler ;
- distinguer information (dans le sens de «nouvelle»), commentaire, propagande et opinion personnelle, c'est-à-dire savoir distinguer le degré de subjectivité d'une information en fonction de ses caractéristiques et de ses sources ;
- développer les aptitudes permettant de trier et d'intégrer les informations utiles à la construction d'un savoir, c'est-à-dire savoir trouver des informations fiables et complémentaires provenant de médias différents ;
- faire des choix et gérer le temps consacré aux médias, c'est-à-dire savoir établir un programme d'émissions et décider du temps qu'on souhaite y consacrer ;
- agir librement et consciemment sur le sens des messages reçus, c'est-à-dire savoir repérer les mécanismes destinés à agir sur le public et les transformer.

CADRE GÉNÉRAL

L'éducation physique se structure selon trois axes qui représentent les objectifs qu'elle vise.

- Elle doit permettre à l'élève de développer ses ressources physiques : psychomotricité, force, endurance, adresse...
- Elle lui ouvre l'accès à la culture sportive par la pratique des différentes activités physiques et sportives.
- Elle l'amène à se prendre en charge selon différents aspects : santé, sécurité, approche de l'effort, respect mutuel...

Ces trois composantes définissent la finalité de l'éducation physique, à savoir : amener l'élève à construire les compétences nécessaires à une gestion autonome de ses pratiques physiques et sportives.

L'enseignement de l'éducation physique met l'accent sur le développement des habiletés motrices, des connaissances et du sens des responsabilités qui doivent accompagner l'élève dans ses diverses activités physiques et sportives.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement est organisé en cycles d'apprentissage suffisamment longs pour construire des compétences solides. Chaque cycle d'apprentissage se déploie en trois phases :

- une situation de référence permettant d'identifier le niveau de l'élève au début du cycle ;
- des situations d'apprentissage en cours de cycle permettant à l'élève de progresser ;
- une situation d'évaluation des acquis en fin de cycle.

Un thème d'apprentissage définit la trame des leçons. Leur déroulement habituel prévoit que l'élève vive une activité physique et sportive : c'est le **temps d'action** qui occupe une

place prépondérante ; qu'il prenne de l'information pour comprendre son action ou celle des autres par rapport à un but défini : c'est le **temps d'observation** ; qu'il engage une discussion portant sur le processus et les résultats de l'action : c'est le **temps de « débats d'idées »**.

Un cycle d'apprentissage aborde une activité liée à l'un des domaines suivants : les sports collectifs, la course de longue durée, la danse-expression, l'athlétisme, la gymnastique...

D'un point de vue général, on veillera à créer les conditions permettant de pratiquer les différentes activités avec plaisir.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Cette rubrique illustre quelques domaines d'activités.

Jeux sportifs collectifs

Cette activité invite l'élève à jouer **trois rôles** : joueur ou joueuse, arbitre, observateur ou observatrice.

Le rôle de joueur ou de joueuse permet d'acquérir des capacités motrices, des tactiques et des attitudes adaptées à l'esprit du jeu.

Le rôle d'arbitre consiste à connaître les règles du jeu et à les faire appliquer.

Le rôle d'observateur ou d'observatrice consiste à recueillir des informations dont les équipes et lui-même ou elle-même pourront tirer profit.

Course de longue durée

Cette activité vise non seulement le développement des capacités aérobies, mais surtout l'entretien et le développement du capital santé.

Dans cette perspective, l'élève est invité à jouer **deux rôles** : coureur ou coureuse et observateur ou observatrice.

Le rôle de coureur ou de coureuse permet d'acquérir des aptitudes et des connaissances relatives à l'intensité de l'effort en relation à la durée et/ou à la distance de course : rythme respiratoire, foulée économique...

Le rôle d'observateur consiste à transmettre, pendant la course, des informations à un-e camarade. L'analyse faite ensemble, par la suite, permettra aux deux élèves de faire des progrès.

Danse-expression

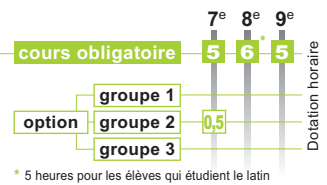
L'enjeu de cette activité consiste à élaborer un projet, à le mettre en forme à travers le langage corporel dans une composition chorégraphique, et à le présenter à ses camarades. Dans cette perspective, l'élève est invité à jouer **trois rôles** : danseur ou danseuse, chorégraphe, spectateur ou spectatrice.

Le rôle de danseur ou de danseuse permet de développer la motricité expressive, c'est-à-dire la capacité à imaginer et à donner corps aux images.

Le rôle de chorégraphe consiste à composer un projet et à le mettre en scène.

Le rôle de spectateur ou de spectatrice permet d'apprécier la valeur d'une création et d'accéder à la culture artistique.

N.B. Les domaines *activités gymniques* et *athlétisme* figurent également dans le plan d'études, actuellement dans une version provisoire.



CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement du français, langue maternelle et/ou de scolarité, a pour objectifs la pratique et l'étude de la langue et des textes, l'acquisition de méthodes de pensée et d'analyse, l'ouverture au champ littéraire et la formation à une culture.

En tant que discipline scolaire, le français a une double propriété : celle d'être à la fois un objet et un moyen d'enseignement.

- Un objet : la langue, comme système, y est abordée sous ses angles de cohérence et de régularité (lexicale,

syntactique, etc.). Les discours et les textes, comme usages concrets et finalisés de ce système, y sont étudiés dans leur variété et selon leurs différentes fonctions (expressive, communicationnelle, esthétique, etc.).

- Un moyen : ni son usage, ni même son enseignement, ne se réduisent à l'espace du cours de français puisqu'il s'agit de la langue d'enseignement et d'apprentissage des autres disciplines.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Le français a pour but de construire et de développer des compétences générales : **parler, écouter, lire, écrire**.

Ces compétences se décomposent en savoir-faire, unités plus concrètes, auxquels correspondent des notions qui en précisent le champ d'application.

Ces notions relèvent des différents domaines qui constituent les champs d'études spécifiques de la discipline.

Le développement des compétences visées nécessite la

construction de situations de pratique raisonnée (en langue, en écriture, en lecture).

Ces situations doivent obéir à des progressions permettant à l'élève de se confronter à des tâches de complexité croissante (en lecture, en écriture).

Tous les domaines sont abordés par tous les élèves. Les progressions sont assurées par un approfondissement des notions et des savoir-faire proposés dans chaque domaine.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Les champs d'études spécifiques de la discipline correspondent à différents domaines.

- Le **DOMAINE DE LA LANGUE** a pour objet, le vocabulaire, la syntaxe, la conjugaison, l'orthographe.
- Le **DOMAINE DES DISCOURS** met à la portée des élèves les apports susceptibles d'aider à la construction des textes et des discours : étude de la valeur des temps verbaux, des discours rapportés et de la structuration des textes.
- Le **DOMAINE DES TEXTES** a deux aspects : les **types** et les **genres de textes**.
Les **types** de textes abordent les propriétés et les finalités des textes à visée communicationnelle : **informatifs, explicatifs, argumentatifs**, notamment.

Abordés sous l'angle de leur **genre**, les textes **narratifs, poétiques, théâtraux** introduisent les élèves à une première approche de la lecture littéraire.

L'étude des types et genres textuels est également menée contrastivement avec celle des caractéristiques de la communication **orale**, qui fait l'objet d'un domaine à part entière.

- Le **DOMAINE DE LA MÉTHODOLOGIE** prend en compte la dimension transdisciplinaire du français et se propose de doter les élèves des outils nécessaires à l'**appropriation** et à la **restitution des savoirs** ; de les familiariser notamment avec la **lecture des énoncés de consignes scolaires et la rédaction d'écrits** dans lesquels leurs savoirs sont évalués.

Enfin, les élèves sont invités à lire des œuvres (ou des extraits d'œuvres) poétiques, théâtrales et narratives variées.

Les œuvres narratives seront abordées chaque année à travers l'étude d'un ou de deux sous-genres différents :

7^e année : **robinsonnades** ou **récits étiologiques** (récits de création) ;

8^e année : **romans historiques** et/ou **policiers** ;

9^e année : **romans** ou **nouvelles réalistes** et/ou **fantastiques**.

Évaluation

Trois évaluations communes sont prévues : une en fin de 7^e, une en fin de 8^e et une en fin de 9^e année. Cette dernière porte sur l'ensemble des notions et compétences acquises au cycle d'orientation; sa première partie sert également de test d'entrée en apprentissage.

Les évaluations de 7^e et 8^e s'articulent autour de la lecture d'un texte narratif et intègrent plusieurs questions de langue.

L'évaluation de 9^e année est construite en trois volets. Le premier porte sur un texte informatif. Le deuxième questionne des textes de genres différents : narratif, théâtral et/ou poétique. Quant au troisième, il est consacré à la rédaction d'un texte de type argumentatif, en lien avec la thématique abordée dans les volets précédents.

CADRE GÉNÉRAL

Enseigner la géographie c'est permettre aux élèves de mieux comprendre les relations que les êtres humains nouent avec l'espace et les relations que ceux-ci nouent entre eux à travers l'espace. C'est les inviter à mieux comprendre les facteurs qui organisent et qui conditionnent la vie des groupes humains dans leurs différents territoires.

L'élève doit être amené à prendre conscience des modes de pensée, de questionnement et de résolution de problèmes caractéristiques de la géographie, donc à apprendre à se poser des questions et à se donner des moyens de plus en plus complexes d'y répondre.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Les interrogations spécifiques à la géographie sont regroupées dans différentes familles de problèmes :

- relations hommes – ressources
- aménagement du territoire
- constitution et exercice des pouvoirs politiques sur l'espace
- migrations
- géographie culturelle, altérité
- satisfaction des besoins et organisation économique ; inégalités socio-économiques.

L'élève doit aborder chacune de ces familles de problèmes durant son passage au cycle d'orientation.

Ces interrogations sont traitées à travers divers thèmes choisis par l'enseignant-e. Chaque thème est découpé en différentes unités de problème qui permettent à l'élève de saisir le sens de son apprentissage.

Exemple de thème pour la famille de problèmes «relations hommes-ressources» : la problématique de l'eau.

Exemple d'unité de problème : l'utilisation des cours d'eau pour l'évacuation des déchets.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Chaque unité de problème met en relation des **concepts**, des **outils** et des **connaissances factuelles** (notions) qui constituent les objectifs d'apprentissage de la géographie.

LES CONCEPTS

Localisation

Ce concept s'articule autour des questions «où ?» et «pourquoi là ?». Il consiste à pouvoir «dire le lieu» et à «mettre en relation avec». Il nécessite donc l'acquisition de points de repère communs à l'échelle du monde, du continent européen, de l'espace vécu.

Compétence attendue : savoir maîtriser un réseau de points de repère, savoir faire des liens avec d'autres concepts ; savoir relativiser la notion de distance.

Échelle

Ce concept désigne la notion de niveau d'analyse pour un problème donné. Ce niveau, ou ordre de grandeur, peut être local, régional, national, macrorégional, continental, mondial.

Compétence attendue : identifier l'échelle (ou les échelles) ; savoir passer d'une échelle à l'autre.

Espace produit

Ce concept met en évidence que tout espace est produit par une décision humaine, dans une intention précise, à un moment donné et d'une certaine manière.

Compétence attendue : savoir distinguer les auteurs d'une action sur un espace, leur mode de faire et les réalisations concrètes.

Hiérarchisation / Polarisation

Ce concept indique que les décisions humaines mènent à des concentrations d'activités en certains lieux. Ceux-ci acquièrent alors une position géographique forte.

Compétence attendue : savoir reconnaître et distinguer des concentrations d'activités en certains lieux et l'organisation géographique qui en découle.

— SUITE ▷

LES CONCEPTS (suite)

Représentation

Ce concept a une connotation humaniste. Il vise à la prise de conscience que tout groupe humain établit une relation particulière, de nature culturelle, à l'espace qu'il occupe. Cette relation varie d'un groupe à l'autre en fonction des valeurs qui le caractérisent.

Compétence attendue : prendre conscience de la diversité des cultures et des différents modes de relation à l'espace occupé qu'elle induit.

Diffusion

Ce concept permet de mettre en évidence que les êtres, les idées, les produits, les cultures se propagent selon certains cheminements et selon certains rythmes.

Compétence attendue : savoir reconnaître et distinguer les réseaux qui ont permis telle diffusion et les limites (physiques, politiques, culturelles ou socio-économiques) qui ont pu empêcher ou entraver telle autre.

Interaction

Ce concept permet de mettre en évidence qu'il n'y a pas qu'une cause qui mène à une conséquence mais que tout interagit. Il convient donc d'initier les élèves à une approche systémique.

Compétence attendue : savoir mettre en évidence les interrelations entre les éléments dans le cadre de la problématique géographique étudiée.

LES OUTILS

Dans le cadre des unités de problème, les élèves se familiarisent à l'emploi de divers outils géographiques :

- les outils de représentation de l'espace : images, croquis, cartes, modèles graphiques et logiques ;
- les outils statistiques : données numériques, graphiques ;
- les outils liés au raisonnement systémique : schémas fléchés (organigrammes...).

Ils apprennent également à s'appuyer sur l'observation directe et les documents écrits.

LES CONNAISSANCES FACTUELLES

Toute unité de problème mobilise la connaissance de faits et de notions indispensables pour partager un même langage, pour se doter d'un vocabulaire spécifique et pour acquérir des points de repère par rapport aux supports spatiaux utilisés.

Les connaissances factuelles (notions) s'acquièrent en fonction des problématiques traitées.



CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement de l'histoire propose à tous les élèves un aperçu général, de la fin de la Préhistoire à aujourd'hui, de la manière dont les êtres humains ont vécu collectivement, se sont organisés en société, et ont répondu aux questions fondamentales que se pose toute personne.

L'enseignement de l'histoire met l'accent sur sa dimension citoyenne, tout en insistant sur la complexité des problèmes posés par la vie collective des êtres humains.

Il favorise une approche plurielle de l'histoire. Il se fonde sur des valeurs humanistes et sur la conscience d'une communauté de destin planétaire, sans négliger les échelles nationales et régionales.

Il vise sept objectifs, présentés ci-dessous, qui constituent autant d'éléments d'un regard spécifique sur le monde propre à l'histoire.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement s'organise selon quatre principes se présentant ainsi, par ordre de priorité :

- Au cours de chaque année, chacun des sept objectifs d'apprentissage de l'histoire doit être au moins une fois l'élément prioritaire d'une **unité pédagogique**.
- Les thèmes sont choisis, pour chaque degré, dans le cadre de **bornes chronologiques** souples :

7^e : de la révolution néolithique à la formation de l'Europe

8^e : de la civilisation médiévale à la Révolution française (ses principes)

9^e : le XIX^e siècle et le XX^e siècle.

- Un **équilibre** des espaces pris en considération, du plus proche au plus lointain, est assuré.

- Une **diversité des approches de l'histoire** est mise en évidence.

Les objectifs poursuivis et les principes organisateurs rendent essentielle la présentation de certains thèmes traités dans les unités pédagogiques.

En outre, certains thèmes peuvent être choisis en fonction de l'actualité. On tiendra également compte des questions vives que se posent les élèves sur le monde, leur vie sociale et leur propre existence.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Les **sept objectifs d'apprentissage** visés se définissent en termes de regards sur le monde nécessitant l'acquisition de diverses notions, compétences et connaissances. En voici une brève description.

- **Être capable de critiquer des sources, d'utiliser et d'analyser avec discernement des documents historiques.**

Les connaissances historiques doivent se fonder sur des documents et des sources de provenances diverses qu'il convient d'utiliser de manière critique.

Cela implique de se poser certaines questions relatives à la crédibilité, à l'authenticité, à la contextualisation, au contenu de la source.

La sensibilisation à un usage réfléchi et critique des sources est un moyen d'illustrer et de bien faire comprendre ce qu'est l'histoire.

- **Savoir interroger le passé pour mieux comprendre le présent, ses racines, l'origine des droits et des problèmes qui caractérisent la société actuelle, en remontant dans le passé.**

Le passé, qui est étudié en tant que passé de l'être humain, des sociétés humaines, nous renvoie nécessairement à notre

présent, nous le fait découvrir comme quelque chose « qui ne va pas de soi », nous incite à le considérer d'un autre œil.

SUITE ▷

- **Prendre en compte l'«autre», d'autres sociétés et systèmes de valeurs dans les temps anciens et savoir en appréhender les richesses et les spécificités en évitant les anachronismes et les analogies abusives.**

Le but est de permettre à l'élève de découvrir différentes cultures – y compris la sienne – et d'autres manières de penser, de l'amener à reconnaître la différence de l'«autre» sans préjugés.

Il convient également d'éviter les anachronismes en stimulant la contextualisation dans l'espace et le temps.

Enfin, l'usage public de l'histoire conduit parfois à faire des analogies inappropriées. Les aborder en classe de manière critique et ouverte permet de développer une compétence spécifique à l'histoire.

- **Être sensible à la complexité des temps et des durées en étudiant le passé des sociétés humaines.**

Par cet objectif, on veut montrer aux élèves que l'évolution des faits ou des mentalités peut répondre à des rythmes et à

des logiques très différents. On vise aussi à les sensibiliser à une certaine profondeur historique et à les inviter au dépassement d'une certaine superficialité dans leur perception et leur compréhension du monde.

- **Distinguer l'histoire et la mémoire, se montrer lucide et critique en matière commémorative.**

En visant cet objectif, on veut aider les élèves à faire la distinction entre ce qui relève de l'usage public et

commémoratif du passé et ce qui relève de l'histoire proprement dite, ce qui n'exclut pas la mémoire elle-même. L'enseignement de l'histoire doit justement contribuer à l'entretien d'une mémoire critique et plurielle qui soit utile à la défense de la démocratie sans manipuler le passé.

- **Prendre en compte l'expression de l'histoire dans les champs culturel et médiatique, savoir l'identifier et en discerner l'intérêt historique.**

L'enseignement de l'histoire souhaite donner une place à l'expression culturelle et médiatique, notamment la présentation et le traitement de faits historiques dans des

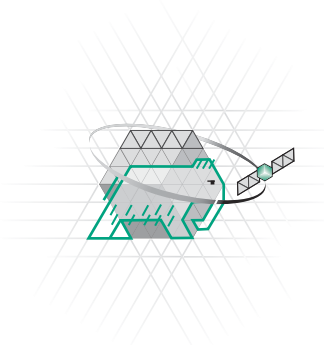
œuvres littéraires ou cinématographiques. Cet objectif consiste à savoir distinguer de manière critique la valeur de l'histoire présentée dans une œuvre et dans les médias.

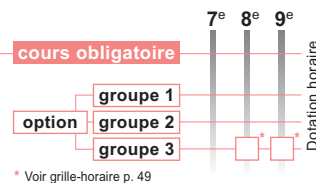
En outre, il semble nécessaire de sensibiliser les élèves à la lecture des images d'archives et à la pratique de l'histoire immédiate dans les médias.

- **Acquérir progressivement des points de repère et une culture générale en matière d'histoire et de citoyenneté, particulièrement en termes de chronologie et de civilisations.**

Le but est de proposer aux élèves, de manière graduelle, progressive et non cumulative, des points de repère leur

permettant de construire leur propre perception de la chronologie humaine, une culture de référence en matière d'histoire des êtres humains et une capacité à «voyager» dans le temps.





* Voir grille-horaire p. 49

CADRE GÉNÉRAL

L'histoire de l'art offre une formation culturelle de base dans le domaine des arts visuels au sens large : architecture, sculpture, peinture, gravure, arts graphiques, photographie, publicité, design... Elle aborde les multiples aspects de la création formelle en replaçant chaque œuvre dans son contexte.

Son objectif est une éducation du regard permettant à l'élève d'enrichir son champ d'expérience (nouvelles images de références, prise de conscience de sa manière de voir et

découverte d'autres critères esthétiques que ceux dictés par la mode ou les mass media). On lui offrira de nouveaux points de repère pour l'aider à relier les images d'aujourd'hui aux œuvres du passé. Face à toutes sortes de réalisations proches ou lointaines, il pourra développer son ouverture d'esprit, sa curiosité et son sens de la réflexion. Il comprendra ainsi que toute création est le résultat d'une démarche complexe, parce que l'art est le miroir des idées, des émotions et des croyances de l'humanité.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Le cours préconise une approche différenciée s'appuyant sur les expériences, l'imaginaire, les représentations et les questions des élèves. Il met en œuvre une grande diversité de moyens d'enseignement (œuvres originales, diapositives, photos, vidéos, cédéroms, internet...) et de méthodes d'investigation (lecture formelle, interprétation, recherche, enquête, jeux visuels...).

Les activités proposées favorisent une ouverture sur l'environnement culturel proche (si l'horaire le permet : visites, sorties), une expérience directe du monde artistique (dans la

mesure du possible, rencontres avec des créateurs, des créatrices et/ou des personnes travaillant dans le domaine de l'art).

Les thèmes et les exemples choisis permettent d'établir des liens entre le vécu culturel des élèves et les pratiques artistiques. Les activités pratiques mises en œuvre facilitent l'appropriation personnelle des notions abordées. Le classeur de l'élève concrétise la progression de son apprentissage : tous les documents reçus, recueillis lors des travaux de recherche ou produits dans le cadre du cours, y sont classés

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Le programme consiste en un parcours-découverte d'œuvres significatives du patrimoine artistique mondial. Il propose des approches et des activités variées destinées à atteindre six objectifs.

■ Développer la conscience du regard :

Sensibilisation aux multiples facettes de la perception (voir, comprendre, éprouver des émotions) et prise de conscience du regard que l'on porte sur les images.

■ Interroger la diversité des émotions que transmet la création visuelle :

Étude des relations que l'on peut établir entre la forme d'une œuvre (technique, composition, couleur...) et les sentiments qu'elle suscite chez le spectateur ou la spectatrice, afin de mieux comprendre ses réactions affectives personnelles.

■ Réaliser que toute œuvre d'art résulte d'une démarche, traduit une intention, véhicule un message :

Recherches sur l'intention, l'inspiration et les conditions de la démarche créatrice de l'artiste ainsi que sur le processus d'élaboration d'une œuvre.

■ Distinguer différentes fonctions de l'expression plastique :

Interrogation sur l'importance, la place et le rôle de l'art dans les sociétés actuelles et dans l'histoire.

■ Étudier les composantes de base d'une œuvre plastique et/ou d'une image (lecture visuelle) :

Approche des caractéristiques des principales techniques graphiques et picturales. Appropriation de quelques notions simples (figuration/abstraction, forme/fond, surface/volume, support/technique) et des bases de la description (sujet principal, couleurs, disposition des motifs).

■ Établir des liens entre les images d'aujourd'hui et le patrimoine de l'humanité :

Découverte des liens existant entre l'environnement visuel des élèves (par exemple : graffiti, mangas, jeux vidéo, publicité...) et l'histoire de l'art. Mise en relation des préoccupations des élèves et des questions posées par l'art (liberté/limite, amour/haine, bien/mal, féminin/masculin...).

Les compétences développées par ces objectifs d'apprentissage doivent contribuer à développer la sensibilité de l'élève et à exercer son esprit critique. Ces aptitudes lui permettront de se situer différemment face à la multitude d'images qui envahissent sa vie quotidienne (cinéma, télévision, jeux vidéo...).

CADRE GÉNÉRAL

L'information scolaire et professionnelle (ISP) permet à chaque élève de se mettre en situation d'élaborer des choix pour son avenir scolaire et professionnel.

Pour atteindre cet objectif, différentes dimensions entrent en ligne de compte : les intérêts de l'élève, les échanges avec les autres élèves, la palette des formations et les conditions nécessaires pour y parvenir.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

Le cours s'organise selon le vécu de l'élève, ses attentes et celles de sa famille, ses représentations du monde professionnel.

Sur cette base vont s'élaborer des processus de choix nécessitant diverses capacités que l'élève va développer en groupe ou individuellement.

Cette démarche intègre deux niveaux de prise de conscience de la part de l'élève :

- l'un, à court terme, se confronte à la réalité et aux conditions d'entrée dans le 10^e degré ;

- l'autre, à long terme, correspond à la projection que l'élève se fait de lui-même dans l'avenir.

Le rôle de l'enseignant-e se définit par quatre modes d'action : écouter, informer, former et accompagner l'élève dans l'élaboration de ses choix.

Pour cela, il-elle dispose d'un recueil de *Séquences d'enseignement*.

Le cours d'information scolaire et professionnel fait l'objet d'un enseignement spécifique pour tous les élèves de 9^e année.

Cependant, en 7^e année déjà les élèves sont sensibilisés aux choix scolaires et à leurs enjeux, essentiellement dans le cadre de la maîtrise de classe.

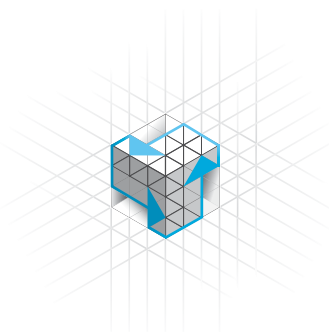
En 8^e année, les élèves ont la possibilité de :

- participer aux portes ouvertes et aux Rencontres d'information professionnelle (RIP) ;
- prendre part à la « journée des filles » et à des ateliers de réflexion sur leur avenir ;
- recevoir les informations sur les filières scolaires et professionnelles de l'enseignement postobligatoire.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Pour pouvoir élaborer des choix, il convient de mettre en œuvre des capacités de diverses natures :

- acquérir des connaissances dans les domaines de la formation, de l'économie, du monde du travail : approche des métiers, des professions, des formations de l'enseignement postobligatoire ;
- rencontrer les personnes-ressources et savoir chercher de la documentation ;
- se situer dans son parcours scolaire, préciser ses motivations, analyser les représentations de son avenir ;
- s'organiser pour faire des stages ou des visites ;
- savoir se présenter, se situer face aux autres ;
- savoir prendre du recul face à ses expériences, afin d'affiner ses projets.



CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement du latin est conçu comme l'étude d'une langue donnant accès à une civilisation. Son apprentissage a pour objectifs de :

- découvrir la civilisation antique par l'étude des textes et de la langue ;
- lire et traduire des textes latins ;

- s'approprier un système linguistique original ;
- améliorer et enrichir sa maîtrise du français ;
- acquérir des bases linguistiques solides pour l'étude d'autres langues ;
- se construire une démarche de recherche et développer des capacités d'analyses et de logique.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement / apprentissage du latin doit permettre d'accéder d'emblée aux éléments constitutifs de la discipline qu'on peut regrouper schématiquement en trois domaines étroitement liés et interdépendants :

■ Étude de la langue

Le latin n'étant pas parlé autour de nous, l'élève est amené à observer des phénomènes linguistiques en opérant un va-et-vient constant entre le latin et le français, à s'intéresser à l'histoire de cette langue, à son évolution et aux langues qui

en sont issues. Cette réflexion particulière le conduit à une meilleure connaissance de la langue maternelle et lui permet de l'employer de manière plus sûre et plus pertinente.

■ Textes

L'enseignement du latin tend avant tout à privilégier la compréhension et la traduction de textes. D'une manière générale, la priorité est donnée à l'exercice de version. Par la confrontation personnelle avec le texte latin, par l'effort

d'interprétation que celui-ci requiert, l'élève peut découvrir l'Antiquité de l'intérieur (littérature, philosophie, histoire, art, etc.), s'initier à des modes de pensée différents et exercer son esprit critique.

■ Civilisation

Par la lecture et la traduction de textes latins, l'élève est mis en contact avec des modes de pensées autres. Il découvre progressivement l'unité culturelle de l'Occident et, par-delà les richesses de la création littéraire, quelques-unes des questions philosophiques majeures déjà posées et discutées par les Anciens. Dans un mouvement qui le conduit à questionner le monde antique à partir du monde moderne et réciproquement, il est amené à se décentrer, à établir des

comparaisons, à acquérir des références qui l'aident à lire et à comprendre la société contemporaine.

L'enseignement / apprentissage s'effectue principalement au moyen du manuel **Salvete** (Éditions Nathan) – méthode favorisant chez l'élève une attitude de recherche et de découverte – et des brochures complémentaires éditées par le cycle d'orientation.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Apprentissage de la langue

Dès les premières leçons, la confrontation latin-français incite l'élève à :

- s'interroger sur la syntaxe et la morphologie latines en même temps que sur celle du français contemporain, et découvrir en particulier les différences qui existent entre une langue analytique (le latin) et une langue synthétique (le français), par exemple le rapport entre les déclinaisons et les groupes fonctionnels, l'ordre des mots... ;
- observer les relations sémantiques qu'entretiennent les mots entre eux et qui constituent le sens d'un texte. En examinant, manipulant et mémorisant un corpus donné, en s'exerçant à l'étymologie, à la composition et à la dérivation, l'élève s'approprie un vocabulaire de base qui lui permet de lire avec une certaine aisance.

SUITE ▷

Lecture et traduction de textes

En **7^e année** déjà, l'élève est initié à la lecture et à la traduction de textes suivis adaptés à son niveau et présentant un intérêt linguistique, littéraire ou culturel. Il développe ainsi sa capacité d'utiliser ses connaissances linguistiques pour comprendre et restituer un tout cohérent.

En **8^e et 9^e années**, grâce à son bagage croissant en syntaxe, en morphologie et en vocabulaire, il accède à des textes plus complexes.

Les activités centrées sur les textes visent les buts suivants :

- appréhension du contexte culturel et compréhension globale ;
- analyse grammaticale, comparaison et estimation des moyens d'expression respectifs du latin et du français ;
- sensibilisation aux problèmes de cohérence textuelle et de mise en forme stylistique ;
- traduction précise et soignée.

Découverte de la culture latine

Dès les premières leçons, l'élève s'initie à la culture latine : la découverte de mots nouveaux, la lecture de textes, la traduction de citations l'amènent à approfondir ses connaissances historiques, à en préciser le contexte et à s'interroger sur les rapports entre le passé, le présent et le futur.

Par ailleurs, des moments spécifiques sont consacrés à la civilisation. Ils permettent de reprendre de manière plus élaborée des thèmes évoqués au fil des leçons, en partant notamment des questions vives des élèves.

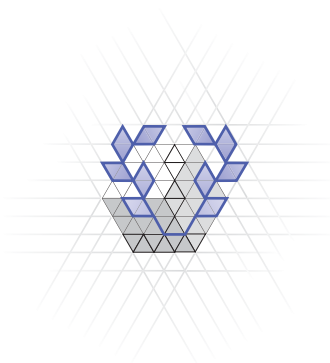
Exemples d'activités :

- recherches et exposés d'élèves ;
- lectures (romans historiques, récits mythologiques, textes d'auteurs en traduction) ;
- excursions sur des sites archéologiques, visites de musée ;
- activités interdisciplinaires (histoire de l'art, archéologie, théâtre, etc.).

Évaluation

Une évaluation commune est prévue à la fin de la 7^e, 8^e et 9^e années.

Ces évaluations testent l'ensemble des compétences et des notions abordées dans le champ d'études. Elles comprennent une version et des exercices spécifiques portant sur des notions essentielles de grammaire latine, de vocabulaire et d'étymologie, de civilisation et d'expression française.



CADRE GÉNÉRAL

L'activité mathématique au cycle d'orientation consiste à résoudre des problèmes admettant une modélisation mathématique relativement élémentaire ainsi qu'à développer des connaissances de plus en plus élaborées et des aptitudes à la recherche.

L'enseignement / apprentissage des mathématiques vise les objectifs suivants :

- développer une attitude d'observation et une aptitude de questionnement ;
- favoriser l'acquisition de notions et de concepts mathématiques fondamentaux ;

- acquérir des savoir-faire techniques ;
- développer des méthodes de recherche pour la résolution de problèmes ;
- initier aux modes de raisonnement propres aux mathématiques ;
- inscrire les mathématiques dans une perspective historique ;
- contribuer à l'apprentissage du sens critique, de l'autonomie, de l'écoute de l'autre et de la coopération.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement / apprentissage des mathématiques favorise dans son déroulement la prise en compte des représentations des élèves, la construction de connaissances scientifiques par le biais d'activités, le travail sur le sens des notions et des concepts.

La conception de l'apprentissage postule que la résolution de problèmes est une composante essentielle de l'appropriation

des savoirs. Les problèmes se situent donc au centre du dispositif d'apprentissage. Pour les résoudre, on va utiliser des propriétés, des techniques et des savoir-faire, prendre appui sur un vocabulaire spécifique et mettre en œuvre des outils de vérification.

Les ouvrages utilisés sont les moyens d'enseignement romands *Mathématiques 7-8-9*.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Le champ d'étude se déploie en **7 domaines** et **3 thèmes**.

Les apprentissages sont conçus en termes de progression sur les trois degrés.

LES 7 DOMAINES :

Leur étude doit permettre d'acquérir et de développer les notions et compétences qui leur sont spécifiques.

1 NOMBRES ET OPÉRATIONS

- résoudre des problèmes numériques ;
- enrichir les connaissances sur les nombres, leurs propriétés et les différentes opérations.

2 GÉOMETRIE

- développer et acquérir des connaissances sur différents objets et transformations géométriques ;
- étudier les propriétés de ces objets et de ces transformations ;
- développer la capacité à représenter une situation géométrique par une esquisse, une construction aux instruments ou à l'aide d'un logiciel ;
- initier au raisonnement déductif dans un milieu autre que numérique.

3 GRANDEURS ET MESURES

- aborder la construction de la notion de mesure ;
- s'approprier les notions de longueur, de périmètre, d'aire et de volume ;
- s'approprier les systèmes de mesure usuels - unités de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse et de temps.

SUITE ▷

LES 7 DOMAINES (suite)

4 PROPORTIONNALITÉ

- résoudre des problèmes faisant intervenir la proportionnalité directe dans le cadre numérique, le cadre graphique, le cadre des grandeurs ;
- résoudre des problèmes faisant intervenir la proportionnalité inverse ou la proportionnalité des écarts.

5 ALGÈBRE

- mettre en évidence la fonction généralisatrice de l'algèbre et l'économie d'écriture que représente le langage algébrique ;
- utiliser l'algèbre pour résoudre des problèmes de natures diverses au moyen d'équations ;
- utiliser l'algèbre comme instrument de preuve.

6 GESTION, ORGANISATION, TRAITEMENT DE DONNÉES

- comprendre, utiliser et construire divers modes de représentation, tels les tableaux de données, les courbes, les différentes sortes de diagrammes ;
- développer un sens critique par rapport aux différentes informations chiffrées.

7 INITIATION AUX FONCTIONS

- construire les premiers éléments du concept de fonction ;
- comprendre que des situations en apparence très diverses peuvent parfois être modélisées par des fonctions de même type ;
- aborder les fonctions linéaires et affines.

LES 3 THÈMES :

1 INITIATION AUX RAISONNEMENTS MATHÉMATIQUES

- s'approprier les bases du raisonnement mathématique, ainsi que certains outils de preuve et d'argumentation spécifiques à la branche.

2 INITIATION À LA RECHERCHE

- développer divers aspects du raisonnement utilisés en mathématiques: le raisonnement par analogie, par induction, par déduction ;
- contribuer à l'apprentissage d'une démarche scientifique qui se traduit en mathématiques par : essayer, conjecturer, tester, prouver.

3 USAGE DE LA CALCULATRICE ET DES OUTILS INFORMATIQUES

- utiliser la calculatrice et divers outils informatiques comme moyens participant à l'apprentissage de notions mathématiques.
-

Évaluation

En fin de chacune des années du CO, une évaluation commune écrite et d'une durée de deux heures est prévue – voire de quatre heures pour le regroupement A de 9^e.

Ces évaluations récapitulatives testent les notions et compétences enseignées au cours de l'année.



CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement / apprentissage de la musique concerne des jeunes dont les connaissances musicales sont très diversifiées. Il vise à leur permettre d'appréhender le phénomène musical avec plaisir. L'activité centrale du cours de musique est la pratique musicale d'ensemble (instrumentale et vocale). L'objectif principal est de permettre à chaque élève, quel que soit son niveau initial, de :

- reconnaître et reproduire des séquences rythmiques, mélodiques et harmoniques ;

- s'intégrer, par l'acquisition d'une technique adaptée à ses moyens, dans un groupe pour y jouer ou chanter de la musique ;

- percevoir des éléments qui forment la richesse et la diversité de l'univers musical.

À la différence des écoles de musique traditionnelles, l'enseignement donné au cycle d'orientation se veut plus une éducation **par** l'art qu'une éducation **à** l'art.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'apprentissage de la musique se concrétise notamment en pratiquant la **musique d'ensemble** (orchestre, chœur), par le biais de **transcréations** (mais aussi par l'exécution d'œuvres originales, de créations individuelles ou collectives, d'improvisations ou de chansons).

La transcréation est une libre adaptation d'un fragment d'œuvre, ou d'une œuvre entière, exécutée avec les instruments à disposition et tenant compte des aptitudes individuelles des élèves. Les transcréations peuvent être réalisées à partir de toute musique, sans limitation de style, d'époque ou de provenance.

Le jeu de transcréation place l'élève dans un esprit de réussite : l'entrée se fait par ses compétences initiales, qui seront développées en les profilant au service du résultat global.

Ainsi doivent prévaloir le plaisir et la motivation de l'élève, porteurs et garants d'une vision de la musique qui se veut ouverte, pluraliste et participative.

Cette activité s'organise autour du principe de l'**écoute active** et induit l'acquisition de différentes connaissances.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

L'élève, d'emblée considéré comme un musicien ou une musicienne (instrumentiste, chanteur ou chanteuse), se familiarise et se perfectionne dans les domaines suivants :

- techniques des différents instruments ;
- éléments du langage musical (rythme, mélodie, harmonie, forme...);
- éléments de l'interprétation (tempo, nuances, caractères...);
- éléments de la notation (solfège, lecture de partitions...);
- éléments de la culture musicale (style, genres, histoire de la musique...);
- éléments spécifiques de la musique d'ensemble (écoute des autres, écoute globale, signes et codes de direction...).

Éléments de programme :

7^e année

L'objectif visé est la compréhension des mécanismes de fonctionnement du chœur et de l'orchestre constitué autour de l'instrumentarium de la salle de musique : l'intégration au groupe.

L'union des compétences individuelles crée la compétence musicale collective.

8^e année

L'objectif visé est l'affinement des paramètres d'interprétation, l'intégration d'éléments rattachés à la musicalité.

L'ancrage et l'approfondissement de la compétence musicale collective permettent l'émergence de la compétence musicale individuelle.

9^e année

L'objectif visé est la mise en relation avec la culture.

L'épaisseur du vécu musical favorise l'éveil, l'ouverture aux répertoires pluriels et à leur contextualisation sociale, historique et géographique.



CADRE GÉNÉRAL

L'observation scientifique est une branche d'éveil aux sciences expérimentales. Son objectif principal est l'apprentissage de démarches et de méthodes qui leur sont propres.

Les thèmes abordés sont issus de champs disciplinaires variés : biologie, physique, chimie, etc.

L'acquisition par les élèves de connaissances scientifiques particulières n'est pas un but en soi.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'apprentissage s'organise autour de problèmes ou de questions simples qui ont un sens pour les élèves. Leur étude fait appel à une expérimentation et met en œuvre des démarches et des raisonnements scientifiques.

Cette approche nécessite que les élèves travaillent en petits groupes.

Après une phase de questionnement qui a pour but d'identifier clairement le problème ou la question à traiter, chaque groupe

propose des hypothèses et une stratégie pour son étude. Ces propositions sont alors examinées et éventuellement modifiées lors de discussions ou de débats en classe.

Le travail expérimental de chaque groupe s'organise ensuite selon un plan qu'il a soigneusement mis au point. Les résultats obtenus font à leur tour l'objet de discussions ou de débats qui débouchent sur des conclusions ou sur des propositions nouvelles.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

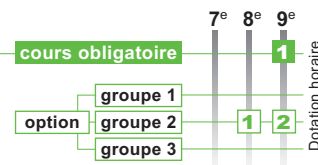
Le choix des thèmes appartient à l'enseignant-e. En voici quelques exemples : méthodes de classification et d'identification, de dénombrement, mesure du temps, échauffement des liquides, flottabilité des corps, conditions de germination, pH des aliments, etc.

L'objectif du cours étant l'acquisition progressive d'une méthode de travail appropriée à l'étude d'un problème scientifique, l'enseignant-e implique les élèves dans les différentes démarches qu'une telle méthode comporte : identification d'un problème et mobilisation des représentations initiales qu'on a sur celui-ci, recherche d'informations, formulation d'hypothèses, planification d'une expérience, réalisation d'un montage puis d'un relevé de mesures, interprétation de résultats et formulation de conclusions, modélisation simple du problème étudié.

La pratique de ces démarches conduit au développement et à l'acquisition d'attitudes, de compétences et de connaissances :

- **attitudes** : curiosité, esprit critique, rigueur, méthode, prudence, coopération, respect ;
- **compétences** : production d'hypothèses, conception d'un dispositif expérimental, planification d'une expérience, utilisation d'instruments de mesure et manipulation de matériel de laboratoire, réalisation de tableaux et de graphiques, description, critique et communication de démarches, de résultats et de conclusions, tenue d'un cahier de laboratoire, pratique d'enquêtes ;
- **connaissances** portant sur des méthodes scientifiques, des grandeurs physiques, des unités et des instruments de mesure ainsi que sur les règles de sécurité au laboratoire.





CADRE GÉNÉRAL

Le cours offre un enseignement de physique et de chimie. Par l'étude de la matière, de ses transformations et de quelques phénomènes naturels, il vise l'acquisition de compétences et de connaissances utiles à une meilleure compréhension de notre environnement ainsi que des modes de pensée ou d'action scientifiques et techniques. Il familiarise les élèves avec le questionnement propre à ces sciences et avec les démarches théoriques et expérimentales qui les caractérisent.

Il développe leur capacité à prévoir ou interpréter correctement le résultat d'une expérience ou le déroulement d'un phénomène, à l'aide des modèles explicatifs étudiés.

Cet enseignement contribue ainsi à stimuler chez les élèves la curiosité scientifique, à rendre plus rationnelles leurs représentations du réel, à développer leur esprit critique.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'enseignement est centré sur des activités de construction et de résolution de problèmes scientifiques qui mettent en situation les concepts et les notions à acquérir ou à consolider. Il prend en compte les représentations des élèves, il privilégie le travail en petits groupes, l'analyse critique et le débat scientifique organisé autour de leurs propositions ou des résultats expérimentaux qu'ils ont obtenus. Il met l'accent sur l'apprentissage et la pratique régulière des

démarches nécessaires à la compréhension et à la modélisation des phénomènes étudiés : questionnement, formulation et discussion d'hypothèses, expérimentation. Les activités sont organisées autour de thèmes d'études. Chaque thème, ou module, comporte plusieurs séquences d'apprentissage structurées en fonction d'un nombre restreint d'objectifs fondamentaux touchant essentiellement à des concepts à acquérir ou à consolider.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Pour vérifier une hypothèse ou une prévision, élaborer ou tester un modèle, les élèves sont amenés à **expérimenter**, c'est-à-dire :

- imaginer une expérience ;
- en concevoir, planifier et organiser les différentes étapes ;
- réaliser un montage expérimental ;
- relever des mesures ;
- interpréter des résultats, formuler des conclusions.

Pour interpréter ou prévoir un phénomène, les élèves sont amenés à proposer, utiliser ou perfectionner **des modèles**, c'est-à-dire des représentations de la réalité régies par des règles simples.

Ces activités d'expérimentation et de modélisation développent la maîtrise progressive d'attitudes, de compétences et de connaissances :

- attitudes comme l'esprit critique, la rigueur, la persévérance, la curiosité, l'esprit d'initiative, l'autonomie, la coopération ;
- compétences relatives à l'utilisation adéquate de documents, des ressources d'un laboratoire, de méthodes d'expérimentation et de modèles explicatifs ; à la production, la présentation et la communication de résultats ; à la résolution de problèmes par une démarche rigoureuse ;
- connaissances portant sur des grandeurs, des concepts et des modèles explicatifs de la physique et de la chimie ; des instruments de mesure et du matériel de laboratoire ; des méthodes de mesure, d'expérimentation et de traitement de données.

Les activités permettant d'atteindre les objectifs visés s'effectuent dans le cadre des **domaines** suivants : matière et ses transformations, électricité, optique, etc.

SUITE ►

Compétences visées

En 8^e année (cours en option, un semestre)

- Utiliser le modèle géométrique de la lumière (rayon lumineux, loi de la réflexion et loi de la réfraction) pour prévoir ou interpréter des phénomènes lumineux (visibilité des objets, phénomènes d'ombre et de pénombre, formation et position des images, chemin suivi par la lumière).
- Utiliser le modèle trichromique des synthèses additives et soustractives de la lumière pour interpréter la couleur perçue d'un objet.
- Combiner les deux compétences précédentes pour interpréter ce que l'on voit d'un objet.

En 9^e année (cours obligatoire, un semestre)

- Identifier une substance à partir de mesures de masse, de volume ou de température.
- Utiliser un modèle moléculaire pour interpréter ou prévoir l'évolution de phénomènes (dilatation, compressibilité, diffusion dans les liquides et les gaz, dissolution, distillation) associés à des transformations physiques (changement de température, de pression et d'état).

- Utiliser un modèle de la réaction chimique pour interpréter ou prévoir l'évolution de phénomènes associés à des transformations chimiques de la matière en se limitant aux éléments carbone, oxygène, hydrogène et fer (électrolyse de l'eau, pyrolyses et combustions simples).

En 9^e année (cours en option, deux semestres)

- Modéliser un système électrique dans le but de prévoir dans quel sens varie la puissance à laquelle fonctionne un composant (générateur ou récepteur) lorsqu'on modifie la structure du circuit ou la nature d'un composant (modification, adjonction, suppression).
- Modéliser un système électrique dans le but de reconnaître et caractériser une situation potentiellement dangereuse et d'adopter un comportement adéquat.
- Le thème du second semestre est choisi par les enseignant-e-s (par exemple «force, masse et mouvement», énergie, astronomie, etc.).

Évaluation

Les trois cours de physique (cours optionnel de 8^e et 9^e, cours obligatoire de 9^e) font l'objet d'une évaluation commune.

Ces évaluations récapitulatives évaluent les connaissances et les démarches mises en œuvre par les élèves. L'évaluation commune du cours optionnel de 9^e intègre une partie pratique (laboratoire).



CADRE GÉNÉRAL

L'informatique est passée du stade de l'utilisation personnelle à une dimension globale. Un tel développement des réseaux informatiques bouleverse nos modes de vie, de pensée, notre façon de travailler et notre culture.

L'enseignement des Systèmes d'information et de communi-

cation (SIC) s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif l'initiation à l'utilisation des technologies informatiques.

Il propose d'aborder cinq domaines : les systèmes, les données, l'automatisation des actions, la production de documents, la communication.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'approche des SIC se fonde sur la notion de projet dont le point de départ est déterminé par les questions que les élèves se posent. Une telle approche permet de donner du sens à l'apprentissage et favorise le développement de l'autonomie.

Un projet peut être entrepris individuellement ou collectivement.

Sa réalisation peut être ponctuelle ou se développer dans la durée. Un projet se structure dans le cadre d'une situation-problème qui va permettre à l'élève d'acquérir ou d'exercer différentes notions et de mettre en œuvre des savoir-faire et des compétences appropriées.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

À la fin du cours, les élèves devraient être capables de :

- analyser une tâche à accomplir, mettre en œuvre les techniques et les méthodes appropriées pour obtenir le résultat souhaité ;
- utiliser un ordinateur pour chercher des informations utiles, produire des documents, gérer des données et communiquer ;
- «enseigner» à l'ordinateur une tâche simple et en vérifier la bonne exécution.

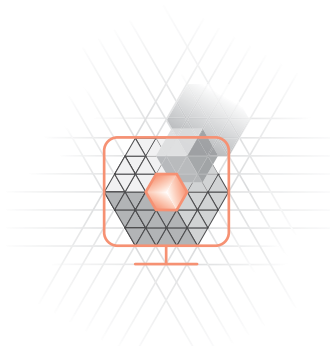
Pour atteindre ces objectifs, les SIC prévoient d'aborder cinq domaines :

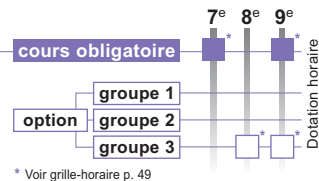
- connaître les systèmes ;
- manipuler et présenter des données ;
- «enseigner» des tâches à l'ordinateur ;
- s'exprimer à l'aide d'outils multimédias ;
- correspondre et se documenter.

Ces domaines sont liés à l'acquisition ou à l'exercice de différents types de notions, savoir-faire et compétences.

Ainsi, le cours va permettre à l'élève de :

- apprendre à utiliser avec aisance l'ordinateur et ses périphériques, ainsi que ses principaux logiciels ;
- utiliser le réseau internet et la messagerie électronique avec correction ;
- maîtriser quelques logiciels de base : traitement de texte, tableur ;
- savoir tirer parti des ressources informatiques dans d'autres activités scolaires et extrascolaires ;
- réaliser des simulations, des modélisations, voire des didacticiels ;
- être informé sur certains aspects juridiques liés à l'utilisation des logiciels et à la protection de la sphère privée.





CADRE GÉNÉRAL

La couture a pour objectif principal de développer, à travers la réalisation d'un objet, un savoir pratique associé à des choix esthétiques.

La poursuite de cet objectif s'effectue selon trois axes principaux :

- le développement de la motricité fine, de la dextérité, de l'habileté manuelle ;

- la mise en place d'une démarche de travail établissant les étapes nécessitées par la réalisation de l'objet ;

- la représentation et la mesure de l'espace, le passage de deux à trois dimensions (du patron à l'objet) ainsi que l'acquisition de connaissances et de techniques liées à la couture et au textile.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'objet à réaliser est le levier de l'apprentissage, mais l'accent est porté sur ce que l'élève construit, développe, comprend en le réalisant.

Cet objet doit être suffisamment attractif pour motiver l'élève, et réalisable dans le temps imparti. Il doit représenter un aboutissement concret et valorisant du travail.

D'abord, les élèves observent et analysent un objet déjà confectionné. Ensuite, avec l'aide de l'enseignant-e, ils planifient les étapes et opérations nécessaires à la réalisation de l'objet.

Le travail en groupe est favorisé. Il permet aux élèves de confronter leurs manières d'envisager la tâche proposée et de résoudre les problèmes posés.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Le cours de **7^e année** est conçu comme une introduction à la couture.

À partir de l'observation d'un objet simple, l'élève est amené à :

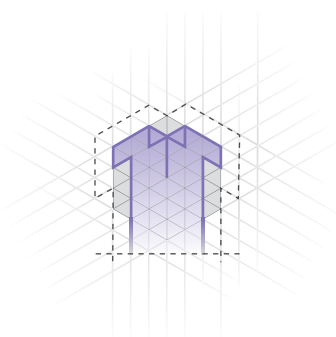
- comprendre la démarche de «fabrication» de cet objet ;
- choisir un tissu, veiller à l'harmonie des formes et des couleurs, choisir les décorations ;
- poser le patron ;
- établir le plan de travail ;
- confectionner l'objet.

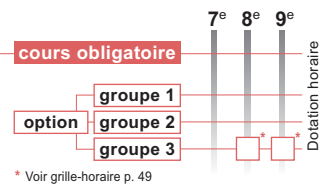
En **8^e et 9^e années**, l'élève a la possibilité de confectionner un vêtement ou un objet. Il travaille de manière plus autonome et responsable.

Le cours va en outre lui permettre de s'intéresser à différents domaines :

- l'origine, les modes de production et les caractéristiques des tissus, leur entretien ;
- l'histoire de la mode ; les habitudes, les tendances des consommateurs et des consommatrices.
- le **stylisme** ; recherche de formes et de matériaux par le biais de diverses techniques : dessin, moulage, maquette, etc. ; réalisation de prototypes.

L'enseignement pourra également proposer des ouvertures vers d'autres techniques de la mode et des textiles.





CADRE GÉNÉRAL

Le cours permet la pratique de l'improvisation théâtrale, libre puis imposée, et, allant de l'improvisation au texte, il ouvre l'accès à la mise en situation à partir d'un texte.

L'objectif principal est la mise en valeur de la dimension affective, de l'intuition, du plaisir qu'apporte le jeu théâtral.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

La pratique du théâtre veille à mettre en valeur les aptitudes déjà en possession des élèves : leurs expressions, leur voix, leurs capacités orales, leur sens de la répartie, leurs capacités émotionnelles, etc.

L'enseignement vise à utiliser et à transmettre les techniques permettant d'atteindre les objectifs visés à travers les activités proposées dans les domaines de l'improvisation et du jeu. Cet enseignement vise également à donner goût à la lecture des textes classiques et à donner envie d'aller au théâtre.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

Les techniques évoquées sont de **différents ordres** :

- techniques de mémorisation ;
- techniques liées à l'expression corporelle, nécessaires à la maîtrise gestuelle ;
- techniques liées à la mémoire sensorielle, nécessaires au développement des capacités expressives et imaginatives ;
- techniques liées à l'appropriation et à la restitution de textes, nécessaires à l'interprétation et au jeu ;
- techniques liées aux aspects dramaturgiques, nécessaires à la compréhension et à la restitution au public d'un texte donné.

Ces techniques sont au service d'**activités diverses**.

Les élèves vont d'abord pratiquer l'**improvisation** libre, contrainte, imposée. Ils apprennent à entrer en scène, à sortir de scène, à être en représentation, à faire la distinction entre la fiction (jouer un personnage) et la réalité (être soi-même).

Ils apprennent également à exploiter les signes verbaux, paraverbaux (intonation, pauses...), non verbaux (mimiques, gestes...) pour amplifier et théâtraliser l'expression des sentiments et des émotions.

Ils apprennent aussi le jeu à deux, le changement de registre.

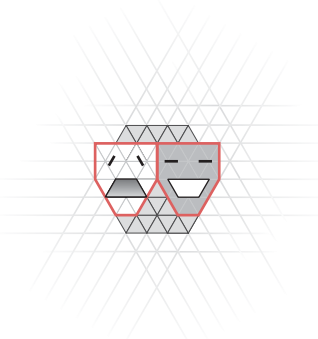
Ils acquièrent la notion de style : comique, dramatique, mélodramatique.

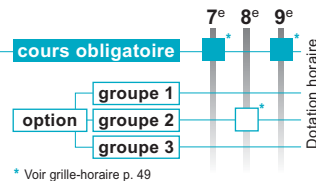
Ils passent ensuite **de l'improvisation au texte**. Après avoir déchiffré un texte, ils apprennent à lire des textes dramatiques, à en respecter le rythme et le sens.

Enfin, ils abordent la **mise en situation par rapport à un texte**. Ils apprennent alors à se mettre d'emblée en état de jeu (concentration).

Ils sont sensibilisés à la nécessité de tenir compte des indications scéniques et ils apprennent à différencier le texte dramatique du texte scénique (intonation, débit, regard, posture, jeu...).

Ils commencent donc peu à peu à maîtriser le jeu théâtral. Ils apprennent également à jouer à plusieurs et à saisir combien le théâtre est un art collectif.





* Voir grille-horaire p. 49

CADRE GÉNÉRAL

Les travaux manuels ont pour objectif principal l'élaboration et la réalisation d'un objet visant à développer l'expression et la maîtrise du geste.

Cet objectif nécessite la mise en œuvre d'une démarche s'appuyant sur des techniques appropriées, sur l'utilisation adéquate de machines et d'outils divers et sur la

connaissance des matériaux utilisés.

Les travaux manuels regroupent diverses disciplines :

- le cartonnage, qui est enseigné en 7^e année ;
- le bois, le métal et les travaux pratiques d'électronique, qui sont enseignés en 8^e et 9^e années.

ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE

L'objet à fabriquer n'est pas une fin en soi. Il constitue le levier de l'apprentissage. C'est lui qui donne sens à la démarche conduisant à sa réalisation.

Cette démarche se déroule en cinq étapes :

- la représentation plane de l'objet à réaliser ;
- la planification des opérations ;
- le façonnage et la transformation de matériaux à l'aide de techniques et d'outils appropriés ;
- le contrôle continu de l'adéquation entre l'objet projeté et les états progressifs de sa fabrication ;
- l'évaluation de l'objet achevé.

L'élaboration et la réalisation d'un objet mettent en œuvre différents aspects : l'atelier proprement dit, la connaissance de l'outillage, la recherche d'information, les matières à disposition, les compétences et connaissances liées à la planification, aux techniques, aux mesures et traçage.

Les travaux manuels s'effectuent en atelier. Ce lieu offre l'équipement indispensable à toutes les activités.

Le travail en atelier nécessite l'application rigoureuse de consignes de sécurité.

COMPÉTENCES, NOTIONS, CHAMP D'ÉTUDE

En 7^e année,

le choix de l'objet est fixé par l'enseignant-e. Les bases acquises pourront être mises à profit dans des travaux plus complexes en 8^e et 9^e années.

En 8^e année,

les disciplines s'inscrivent dans une perspective « technique ». L'élève peut choisir un second objet après en avoir réalisé un premier proposé par l'enseignant-e.

En 9^e année,

une approche différenciée est proposée aux élèves ayant suivi un cours de travaux manuels en 7^e ou en 8^e année. Elle se traduit par le choix, dans le cadre des possibilités offertes, d'un objet faisant appel à des notions et des techniques plus complexes.

Les objectifs visés sont de divers ordres :

- pratique : utilisation d'outils et de machines, application de techniques, façonnage de matériaux ;
- notions : connaissances de type mathématique, géométrique, physique, chimique...
- esthétique : créativité, imagination, originalité, sens de la vue, du toucher, de l'odorat ;
- attitude : autonomie, solidarité, persévérance, écoute, respect des consignes de travail et de sécurité.





GRILLE-HORAIRE ▶

GRILLE-HORAIRE

Cours obligatoires		Nombre d'heures d'enseignement par semaine		
		7 ^e	8 ^e	9 ^e
Formation de base	Français	5	6 ^a	5
	Mathématiques	4	4	5
Langues II	Allemand	4	4	4
	Anglais	2	3	3
Sciences expérimentales	Biologie	2	2	
	Physique			1
Sciences humaines	Histoire	2	2	2
	Géographie	2	2	2
Sport	Éducation physique	2	2	2
Arts	Dessin artistique	2	1	
	Musique	1	1	
Formation sociale	Éducation citoyenne ^b	*	1	0,5
	ISP ^c information scolaire et professionnelle			1
	Éducation aux médias ^c			1
Activités pratiques	Alimentation ^d	1		1
	ou Travaux manuels ou Textiles			
SIC ^e systèmes d'information et de communication		1		
Maîtrise de classe		1*	1	0,5
Cours en option		3	3	4
TOTAL		32	32	32

* En 7^e année, l'éducation citoyenne est liée à la maîtrise de classe

Cours en option		Nombre d'heures d'enseignement par semaine		
		7 ^e	8 ^e	9 ^e
groupe 1	Langues anciennes Latin	3	4	5 ^e
groupe 2	7 ^e Sciences et Français	Développements mathématiques	1	
		Observation scientifique	1	
		Français /Diction	1	
groupe 2	8 ^e Sciences et Techniques	Physique	1	
		SIC ^e systèmes d'information et de communication	1	
		Activités techniques ^f	1	
groupe 2	9 ^e Sciences	Biologie		2
		Physique		2
groupe 3	8 ^e et 9 ^e Arts	Activités artistiques	3 ^g	4 ^g
		Cinéma		
		Histoire de l'art		
		Musique		
		Textiles (stylisme)		
		Théâtre		

Légendes :

- ^a 5 heures pour les élèves qui étudient le latin.
- ^b Ce cours est dispensé par le maître ou la maîtresse d'histoire ou de géographie de la classe.
- ^c Ce cours est dispensé par un maître ou une maîtresse de la classe (formation indispensable).
- ^d Tous les élèves doivent suivre un cours d'un semestre d'alimentation.
- ^e La 5^e heure de latin est une 33^e heure à la grille-horaire de l'élève.
- ^f Activités techniques = travaux manuels et dessin technique.
- ^g Ces disciplines sont réparties par les directions des collèges entre la 8^e et la 9^e année.

Remarques :

- En 7^e, 8^e et 9^e années, l'élève doit être admis-e en regroupement A pour pouvoir choisir le latin.
- En 8^e et 9^e années, les cours en option réunissent des élèves de regroupements A et B.

Évaluation :

Toutes les disciplines font l'objet d'une évaluation chiffrée, à l'exception de l'éducation citoyenne, de l'éducation aux médias, de la musique et de l'observation scientifique. Ces quatre disciplines apparaissent dans un document d'évaluation joint ou intégré au bulletin scolaire. Elles n'influencent pas la promotion de l'élève, mais doivent être prises en compte dans son orientation.

L'information scolaire et professionnelle et la maîtrise de classe (avec éducation citoyenne au 7^e degré) ne font pas l'objet d'une évaluation.

Pour les cours en option en 8^e et 9^e années, il y a une moyenne annuelle par groupe d'options.



Responsable de la publication :
Georges Schürch,
directeur général du cycle d'orientation

Graphisme, illustrations :
© Vista multimédia

Impression :
Atar Roto Presse SA

© Cycle d'orientation, État de Genève, 2010



**SYNTHÈSE
DES
PLANS
D'ÉTUDES
2010**

**CYCLE
D'ORIENTATION
GENÈVE**